CALL for ACTION

Combatting Hat[illegible]d Bias
A C T I V [illegible] T Y

RECOMMENDATIONS
FROM THE
JUNE 2000
ROUNDTABLE

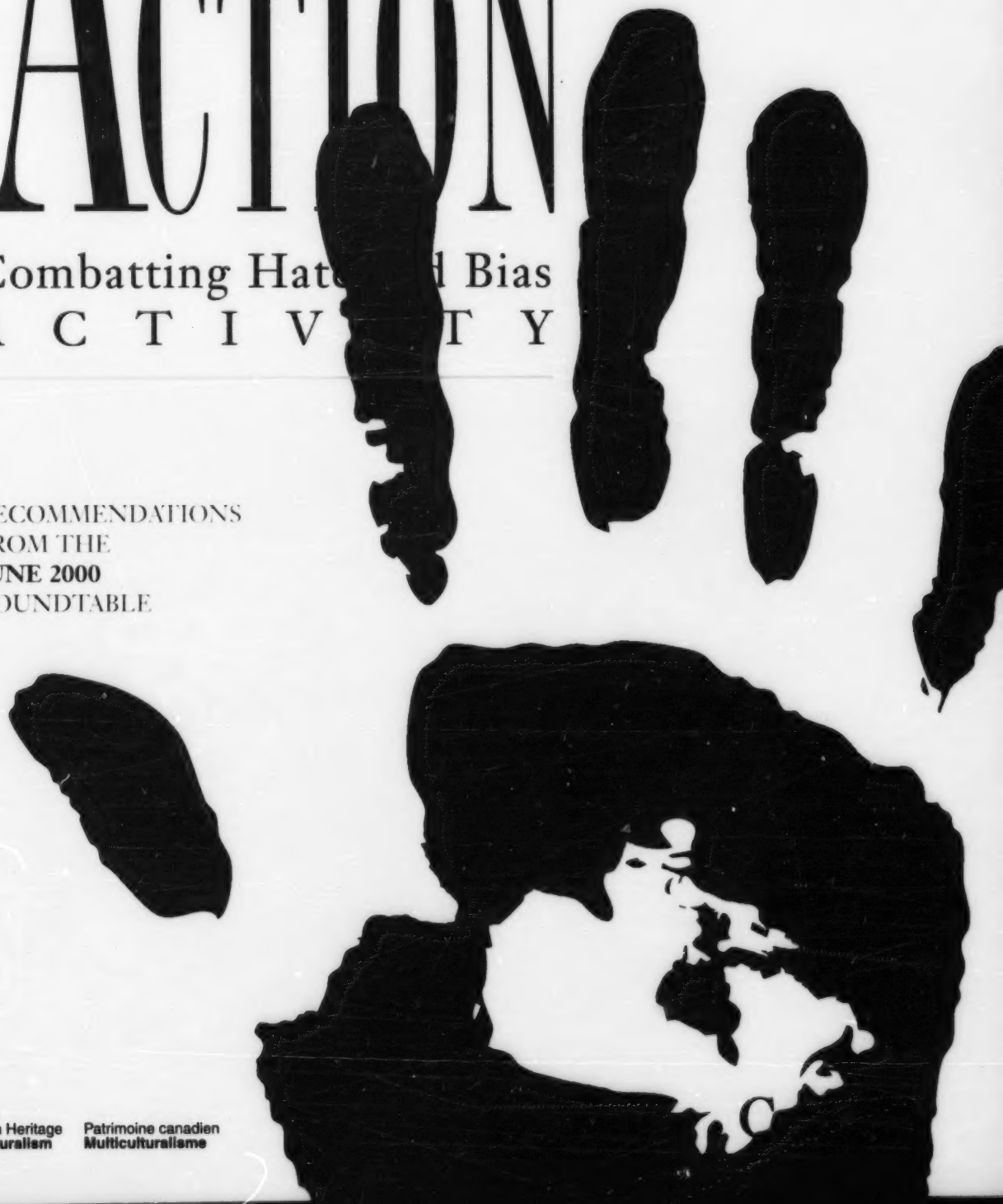

Canadian Heritage
Multiculturalism

Patrimoine canadien
Multiculturalisme

Highlights of recommendations from the June roundtable to combat hate and bias activity

FG – Federal Government
C – Community Organization
PG – Provincial Government
P – Public
LG – Local Government
B – Business and Industry

	FG	PG	LG	C	P	B
Provide support for community groups to gather resources, collect data, educate leaders and work with law enforcement authorities to respond to hate and bias activity	•	•	•	•		
Encourage municipal governments to develop anti-hate and bias strategies and provide information and encouragement to combat hate and bias activity	•	•	•			
Encourage the development of a network of researchers and support to strengthen their research capacity	•	•	•	•		
Train police and crown attorneys to recognize and prosecute cases of hate and bias activity and inform law enforcement officers of where to refer victims	•	•	•	•		
Provide teachers, schools counsellors, administrators and students at education faculties with awareness training on hate and bias activity		•	•		•	•
Compile previous recommendations for legislative changes	•					
Provide support for initiatives promoting positive use of the Internet; advance a culture of human rights online, encourage the development of a culture of social responsibility online	•	•	•	•	•	•
Launch campaign similar to March 21 with youth-targeted events, national day against hate, and have celebrities speak out against hate and bias activity	•	•	•	•		•
Catalogue material, data, research, training programs and workshops, and models of police and community responses to hate and bias activity	•	•	•	•	•	•
Develop an infrastructure to correlate and compare statistics and data	•	•	•	•	•	
Adopt a statutory definition of "hate"	•	•	•			
Have human rights commissions review their policy, develop strategies and process for dealing with hate, and create a tracking and information sharing system	•	•				
Encourage Ministers of education and school boards to identify safe schools, and develop and implement appropriate policies and procedures to encourage and support safe schools		•	•			
Make more efforts to reach youth at school and out of school, provide support and funding for anti-hate and bias youth initiatives, and involve youth in the development of activities to combat hate and bias activity	•	•	•	•		

102-00388/

A CALL FOR ACTION: HATE AND BIAS ACTIVITY ROUNDTABLE

June 22 and 23, 2000

Ottawa

Prepared for the Honourable Hedy Fry, P.C., M.P.
Secretary of State (Multiculturalism) (Status of Women)

Contents

Foreword 3

Introduction 4

A Call for Action: key arguments 5

Recommendations

A) Research and data collection working group 6

B) New media working group 7

C) Implementation and enforcement working group 10

D) Public education and community working group 12

E) Legislation working group 15

Appendix 1: List of participants, February 2000 and June 2000 Hate and Bias Roundtables 17

Recommendations
from the
June 2000
Roundtable

Foreword by the Secretary of State (Multiculturalism) (Status of Women)

Canada is distinguished among the nations of the world for its ethnocultural diversity. Few countries have as many people from as many cultures, races and religions living together. This is a tribute to the hard work of generations of Canadians, to the vision of our leaders, and to our record as a stable, open and progressive society. However, as long as citizens feel insecure and vulnerable to hate and bias activity we cannot be complacent.

Sadly, acts of hate are committed every day in our country. Citizens are victimized because of the bias and intolerance of others. Canadians are exploited by those who misrepresent history and promote racist views. The good news is that the vast majority of Canadians believe in equality. They believe that no person should have his or her freedoms or personal security compromised because of any characteristic such as religion or race that is part of his or her identity. And to the extent that this still happens in Canadian society, an overwhelming majority of Canadians want to see it stopped. In a poll conducted last year, 96% of Canadians said the government should take an active role in working to eliminate hate crimes.

However, the challenge of working to eliminate hate and bias is complex. Different jurisdictions are involved, as are all sectors of society. No institution or level of government can act successfully alone. There is no single solution. The problem demands an integrated, multidisciplinary and multifaceted response.

The Government of Canada, through the Multiculturalism Program, is playing a catalytic role in helping to develop a multi-partnered strategy to combat hate and bias. We hosted the June 2000 Hate and Bias Roundtable in Hull as a step towards finalizing and implementing that strategy. The deliberations reflected the wisdom and insight that comes from experience—the experience of those in the field, the law enforcement officers, the social workers and teachers, the community activists and human rights advocates—and most importantly, the experiences of victims themselves.

If we are to combat hate and bias activity successfully, we must listen to and learn from one another. One of the areas of greatest concern is the rapid proliferation of hate propaganda on the Internet. We need to move in concert, and we must move now.

This report on the June 2000 Roundtable constitutes a call to action for governments, community organizations, institutions, the media and individuals. I urge you to consider its recommendations and the contributions you can make to advance our collective efforts.

The Honourable Hedy Fry, P.C., M.P.

Introduction

Hate and bias activity – damaging acts that marginalize people because of a characteristic intrinsic to their identity such as gender, ethnicity, sexual orientation, race, language or religion – has always been present in Canadian society. However, over the past half century, Canadian values have steadily evolved to reject all forms of discrimination that limit the rights of individuals to realize equality of opportunity, including the intolerance of others.

At the same time, Canadian society has changed. We are now the most ethnoculturally diverse country in the world. Canadians recognize that our continued success depends on maintaining and improving our capacity to function as a cohesive, harmonious and stable society. This means we must use all the opportunities our diversity offers to the benefit of all Canadians and the world.

The world is more connected today than at any time in human history. The capacity of those who are determined to foment and spread hate increases every time a person anywhere in the world turns on satellite TV or logs on to the Internet for the first time. There are many benefits to humanity from instantaneous global communications, however, there are also challenges that we must meet to help all persons among us feel safe from assault or scorn.

In addition to ensuring the security of our citizens, we cannot fully benefit from our diversity so long as there are Canadians who are marginalized by virtue of race, nationality, colour, religion, sexual orientation, mental or physical disability, or age. When individuals are marginalized in our society because of the hate and bias of others, they are often prevented from realizing their full potential and contributing to society.

These two goals – to help protect Canadians from the harm of hate and bias and to remove the barrier to participation that hate and bias causes – are why the Government of Canada through the efforts of the Secretary of State (Multiculturalism) (Status of Women) is working to develop a strategy to combat hate and bias activity. The government recognizes that, to be effective, this strategy must be multidisciplinary and multipartnered. To that end, two Roundtables were convened – on February 10 and 11, 2000, and June 22 and 23, 2000, – to bring together victims, civil society organizations, government, and technical experts to exchange views, gain a better understanding of hate and bias activity in Canada and identify concrete solutions.

At the roundtable in February 2000, five working groups were formed to work on recommendations for a national action plan in five key issue areas: Public Education and Community Action; Implementation and Enforcement; Legislation; Research and Data Collection; and New Media. By the second roundtable in June, participants had finalized their recommendations for action. As noted by the Secretary of State at the conclusion of the June roundtable, these recommendations are "concrete and doable." They will also make an invaluable contribution to Canada's participation in the 2001 World Conference Against Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance.

A Call For Action – The Key Arguments

Reports of hate and bias activity are prevalent across Canada.

- A protest against Romani refugee claimants in Toronto includes protestors performing Nazi salutes while carrying placards that read "Honk if you hate Gypsies."
- Forty-three headstones are vandalized in a Jewish cemetery in St. Catharines – white supremacist literature is found in the home of the alleged perpetrator. The Canadian B'nai Brith League reports that an average of 280 anti-Semitic incidents occur annually in Canada, of which nearly three-quarters are harassment.
- Content deemed illegal by Canadian standards for hate literature is widely available on the Internet.
- According to a 1995 analysis of data, as many as 60,000 hate and bias crimes are estimated to be committed in Canada's cities annually, of which 61% are directed against racial minorities, 23% against religious minorities, 11% against groups of different sexual orientation and 5% against ethnic minorities.
- Toronto's Hate Crime Unit reports that the most victimized groups in that city are Blacks, Jews, South Asians and Gays.
- B.C. police report that Gay-bashing continues to be the most common form of hate crime.
- Nirmil Singh Gill, a caretaker of a Sikh temple in Surrey, is beaten to death by a group of young men associated with a white supremacist organization.

Hate crimes are the most extreme end of a continuum of prejudiced attitudes and stereotypical beliefs directed against persons because they are members or are perceived to be members of a group identified by race, national or ethnic origin, language, colour, religion, sex, age, mental or physical disability, or sexual orientation.

Bias and hate-motivated activities weaken the commitment to shared values that supports social cohesion, threaten trust and openness between peoples, undermine fundamental values of equality and security and damage Canada's reputation as a successful pluralistic and civil society.

An overwhelming majority of Canadians think that hate crime is a serious problem and believe government should take an active role in its elimination.

The Roundtable discussions showed that efforts to deal with hate and bias activity will fail if they rely solely on governments and their capacity to legislate. Partnership and cooperation at every level – inside and outside government – is needed to combat hate and bias activity. A combination of new and existing initiatives and regulations would be most effective.

Finally, all Roundtable participants agreed that action must be taken now if we are to stem the rise in hate and bias activity. That fact is reflected in the title of this report – A Call for Action. This call goes out to individuals, organizations, institutions and governments at every level and in every location across Canada.

Recommendations

A) Research and data collection working group

Effective research and data collection are essential to understanding hate crime activity in Canada. It is especially important in developing the right policies and procedures, identifying priorities in funding programs and practices, and assessing and addressing victim impact. Furthermore, research and data collection are relevant to all the issues being examined by the working groups in the roundtable.

The research and data collection working group based its deliberations on two assumptions:

- **the importance of gathering information on what has already been done in the area of hate and bias activity;**
- **the importance of identifying gaps in research and data collection.**

To use data effectively, a standardized definition of hate crime is required. At the moment, the definition used by community groups differs from the one proposed by the Canadian Association of Chiefs of Police (CACP) and the Criminal Code. The definition approved by the CACP, and used by police to collect data on hate crimes, reads:

> *"a crime motivated by hate, not vulnerability" which is to include all the groups outlined in section 718.2 of the Criminal Code, including an "other" category so as to not miss new, emerging types of hate crime. The Criminal Code (Section 718.2) outlines an aggravating factor for an offence where there is "evidence that the offence was motivated by bias, prejudice or hate based on race, national or ethnic origin, language, colour, religion, sex, age, mental or physical disability, sexual orientation or any other similar factor."*

The CACP should be urged to include "in whole or in part" in its definition. Some group members felt, for the purpose of effective data collection, that any changes should reflect the definition proposed in the Criminal Code. Such a definition should be used (along with appropriate training) by all police services.

The CACP should ensure that all police services use the standardized definition of hate crime and that they be required to collect data. In addition, the CACP should clarify the term "vulnerability" and other terminology in the standardized definition.

The CACP should go even further. While some members had reservations, the group felt the association could include hate and bias crime on its agenda at annual conferences or meetings. Though the CACP has addressed hate crime in the past, members felt it should be encouraged to make the issue a priority.

Police need to be trained to record data on hate crime, and to understand the importance of such data in understanding hate crime activity. Group members expressed reservations about police data, saying there are gaps in understanding what is truly happening in some communities. In part, this can be attributed to a lack of training or motivation on the part of officers to collect data.

Quantitative and qualitative data

It is essential that all groups recognize the importance of quantitative and qualitative data, and that both be incorporated in furthering the research of community groups, academics and official government sources such as police agencies. An approach that accounts for both quantitative and qualitative data allows for a broad-based research response to hate and bias activity.

Data should be collected on hate and bias activity (more broadly defined than hate crime) to ensure that a total picture exists.

To specify the type of activity that should be documented, the working group referred to the following definition of a hate or bias incident:

> *A hate or bias incident is an occurrence that, while not criminal in nature, does have an effect of discriminating, stereotyping, excluding,*

and/or harassing, a person based on that person's race, national or ethnic origin, language, colour, religion, sex, age, mental or physical disability, sexual orientation, or any other similar factor. Presence or activity of hate groups is included in this category.

A hate or bias incident is not necessarily a hate crime (as defined in the Criminal Code). For that reason, priority should go to community groups to collect data. Such data is likely to go beyond what the law defines as a hate crime and more accurately reflect what a hate incident is in a given community.

The working group made the following suggestions regarding research and the collection of data:

- Community groups should be supported in their efforts to gather data to mobilize responses to hate activity.
- A bibliography of hate and bias research studies (including quantitative and qualitative studies) by government, academics and community groups should be compiled. The bibliography would include past studies, current projects, and reference to studies on policy issues.
- A catalogue of existing anti-bias workshops and programs should be developed. Through research, an appropriate methodology could be determined for evaluating anti-bias workshops and training programs for those involved in anti-bias and anti-hate work.
- A clearinghouse, supported by a Web site, should be established to disseminate data and research. Some participants referred to the role of the Canadian Race Relations Foundation as a model. The establishment of several clearinghouses would link a variety of groups that specialize in different areas.
- Opportunities and support should be provided for people involved in research on hate and bias activity so they can meet to exchange ideas and data. This would help to develop research networks.
- A catalogue should be compiled to disseminate models of community responses to hate crime across Canada. The catalogue would enhance the sharing of information and the development of strategies. It would also help to identify gaps in research data and programs.
- Multidisciplinary partnerships, developed by police services across Canada to combat hate activity, should be documented.
- Funding and other resources from a variety of sources, including all levels of government and partnerships with the private sector, would build a capacity to conduct research.
- Research studies should be commissioned in several areas related to hate and bias activity, including, but not limited to:
  - determining whether prosecutors act in a discriminatory manner by failing to prosecute;
  - compiling case law; and
  - examining the role of 718.2 and plea bargaining.

B) New media working group

The Internet is a valuable and readily accessible source of information and other services, and has expanded human horizons and made global interaction simple and inexpensive. It has provided individuals with the freedom of having the world at their fingertips. It supplies Canadian content and grants Canadians opportunities to communicate in ways that otherwise would be unavailable to them. The Internet is a powerful tool that is being used to promote democratic and human rights ideals and principles across borders. Unfortunately, it also provides those with the malevolent aim of destroying Canada as "a free and democratic society," as envisioned in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* ("Charter"), with an instant way to communicate and spread their venomous views and attitudes across national and international boundaries.

With that in mind, the group chose to focus on three activities:

Establishing a definition of hate and bias activity

Canada already has a variety of legal provisions to counter hate and bias activity. These are found in the *Criminal Code*, the *Canadian Human Rights Act*, provincial human rights codes, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) regulations, the *Broadcasting Act*, and interpretive guidelines of Canada Customs for the enforcement of sections of the Customs Tariff. Based on those provisions, the group arrived at the following comprehensive and progressive definition of hate and bias activity:

> *The advocacy or promotion of genocide and any matter that promotes or exposes or is likely to expose to hatred or contempt, or that otherwise disparages, excludes, dehumanizes, devalues or ridicules, or indicates discrimination or an intention to discriminate, against an identifiable group or members of the group on the basis of race, national or ethnic origin, language, colour, religion, sex, age, mental or physical disability, sexual orientation or any other similar factor, is legally actionable.*

The working group believes this definition outlines what should constitute legally actionable hate and bias expression and activity. Embracing such a comprehensive definition will help foster a culture of human rights and provide Canadian authorities with a better understanding of what constitutes hate and bias, both on- and off-line. The group unanimously recommends that the national strategy embrace this broad definition to clarify what constitutes legally actionable activity or expression.

It is also important to consider those expressions and activities, which, while not legally actionable, do violate human dignity and respect, and offend good taste as determined by community standards.

Identifying ways to promote a culture of human rights on the Internet

The new media working group concluded that support should be provided for education and awareness-raising initiatives that:

- promote the active and positive use of the Internet and advance a culture of human rights online;
- encourage the development of a culture of social responsibility online; and
- counter hate and bias activity on the Internet.

The group perceives this as a five-pronged strategy:

1. Educating and raising the awareness of the Internet industry players to encourage responsible practice to counter hate and bias activity on-line. When possible, industry practices should be coordinated with existing efforts to combat other offensive and illegal on-line activities.

2. Educating and raising the awareness of institutional providers of Internet services (i.e. universities, libraries, schools, NGOs, FreeNets, etc.)

3. Educating and raising the awareness of Canadians. A number of initiatives were suggested, including:
   - a mass mailing to Canadian households;
   - television and print advertising;
   - coordinating messages with existing public education campaigns such as the March 21 Stop Racism day;
   - producing and distributing a handbook on how to report on-line hate; and
   - producing and distributing materials for public libraries, schools, youth service organizations, etc.

4. Facilitating and promoting dialogue and cooperation among government, industry and civil society.

5. Promoting and implementing acceptable policies—regarding hate and bias activity by publicly funded access-oriented Internet services—which are compliant with international obligations and Canadian human rights legislation. The development of such policies could be used to form a contractual condition in funding agreements between government and grant recipients.

Reporting and responding to hate and bias activity on the Internet

A Canadian Internet hotline could play an important role in reporting and responding to hate and bias activity on the Internet, and for fostering a culture of human rights online. Such hotlines are a communication system for receiving, processing, verifying, evaluating and acting upon complaints regarding content on the Internet.

In essence, hotlines are the Crime Stoppers of the Internet. Various organizations have established them to serve as a link between the user, the content owner/provider, and law enforcement organizations. A leading example is the UK's Internet Watch Foundation (IWF), established in 1996 as an independent entity, following deliberations among industry, government and law enforcement organizations. The IWF recently broadened its mandate to include handling reports of hate on the Internet.

Normally, Internet users or providers contact the hotline when they encounter content they believe to be illegal. The hotline investigates and takes action, like notifying the content provider and the police. One benefit of a hotline system is that, by being complaint driven, it can greatly reduce the need to monitor or screen Internet content.

A hotline can also educate the public (the UK's IWF does so in its annual report) about the extent of the problem and the success of its efforts. Such reporting can strengthen confidence in the Internet and the service provider industry.

Another relatively simple but effective method of responding to on-line hate and bias activity has been developed in Canada. NGOs have established, or participate in, international, national and regional networks to research and respond to on-line hate. In many cases, these networks are relatively informal and based solely on casual monitoring of the Internet or Web sites established by organized hate groups.

In other cases, research is methodical: organized hate group message boards, chat rooms and Web sites are scrutinized regularly for messages about events, threats and propaganda against targeted groups. The Internet is examined daily for new hate sites. Information is generally shared within the networks, which may encompass a hundred or more individuals and organizations around the world.

When a hate site or new propaganda is reported, it is examined to determine whether it is simply offensive or is actionable in the country where it originates. Sites may be researched to determine the country of origin, service provider, operator and other important information.

In Canada, threats are immediately reported to law enforcement agencies. Propaganda, on the other hand, may be reported to provincial or municipal hate crime teams or attorneys general and human rights commissions. Internet service providers or cable or telephone companies may also be contacted.

In terms of reporting and responding to hate and bias activity, the working group makes the following recommendations:

- **Given that several possible models exist for reporting and responding to online hate, support should be made available to survey and catalogue key international and domestic responses to such activity and to evaluate various models.**
- **Since research is at the heart of a robust response strategy, NGOs should receive funding to conduct action-oriented research on how to respond online to hate and bias activity.**
- **Finally, the capacity of communities to respond to hate and bias activity should be strengthened through national and regional symposia to develop specific NGO expertise.**

The new media working group did not have time to consider government regulation of the Internet. However, the issue will be important to address in the future.

C) Implementation and enforcement working group

Feeling it would be best to identify the most important issues, then seek feasible and easily implemented solutions, the implementation and enforcement working group elected to direct its resources at setting practical objectives for government and community. Although most of the issues are linked to police enforcement, the group is keenly aware that the enforcement aspect is only part of the solution to the problem of hate and bias activity.

The working group identified nine key issues and developed recommendations for seven. These recommendations should be viewed as a first step towards addressing these key issues.

Lack of communication among police agencies, community organizations and individuals

In part, this can be attributed to the absence of community links between some enforcement agencies and community organizations or individuals. The working group recommends that the National Crime Prevention Centre convene a national meeting of enforcement agencies and community partners to review, develop and recommend models of police-community action on hate and bias activity.

Community action and outreach are important to preventing and combatting hate crimes. It was suggested that coordinators be assigned in each province to compare information on hate and bias activity, and attempt to come up with solutions for the prevention of hate and bias activity. A police and community education component was also suggested.

Delays in obtaining the consent of attorneys general to lay charges in hate and bias incidents

The working group questioned whether the consent of attorneys general should be required to lay a hate and bias crime charge. If it is necessary, delays in obtaining consent should be limited to allow for prompt proceedings. The working group also wondered if the low prosecution rate of hate and bias crimes could be attributed to the absence of training and/or a designated crown trained to specialize in hate and bias prosecution.

The group made the following recommendations:

- The Justice Minister should re-examine the need for the consent of attorneys general to prosecute hate and bias crimes.
- If consent is necessary, provincial attorneys general should reduce the response time of the crowns.
- Attorneys general should train and designate crown(s) in each jurisdiction who specialize in hate and bias prosecutions. Specialization could be based on the model used by crowns and victim assistance groups to deal with domestic violence.

There is a lack of coordination and cooperation between and within provinces in sharing data and information and an absence of provincial and federal infrastructure for dealing with the issue of hate and bias activities.

An infrastructure should be developed to correlate and compare statistics or data on hate crime and to develop and implement proactive initiatives to combat hate and bias activity. The network should be federally based to engage provinces not working on hate and bias activity.

The group identified the need to understand and assess the procedures and resources used by police services to respond to incidents of hate crime. The policies and procedures used by various law enforcement agencies could also be assessed. This information should be catalogued.

In addition, each province should consider a joint forces response to investigate, prosecute, track and monitor hate and bias activity, and educate the community. In developing such a response, provinces could consider the British Columbia model and the Ontario proposal. At the same time, human rights commissions in Canada should create a tracking and information-sharing system on hate and bias activity.

To enhance our knowledge of repeat offenders, a field could be included on Canadian Police Information Centre(CPIC) listing any conviction of a hate and bias crime. Also, the police should take a report even when the incident is not criminal. They could then refer the case to the appropriate channel, such as a human rights commission. In fact, this practice has already had positive results in some police departments.

Police identification and reporting of hate crime

Even when cases are identified, they can still slip through the cracks of the system. The group questioned why police officers have difficulty in identifying hate crimes and why identified crimes are not processed as such through the judicial system.

Also raised was the fact that police forces and intelligence data favour information and resources on hate groups even though individual random acts of hate are a much larger problem. The group recommends that a catalogue be compiled of current training strategies and resources on hate and bias activity to let enforcement and community agencies know what is available and what is being done.

The working group also stressed that senior and front line police personnel should receive hate and bias training. This should be done in police colleges, in law and security programs and in schools.

A common and consistent definition of what is a hate crime, and understanding terms commonly used when dealing with the issue of hate and bias activity

The group recommended that a statutory definition of hate and bias crime be adopted in the *Criminal Code* based on Section 718 of the Code. The following changes were suggested:

- add "in whole or in part ...";
- exclude "not vulnerability" from any existing definition; and
- consider if "actual or perceived" is necessary in the definition.

The proposed definition would then read:

> *A crime motivated by hate, in whole or in part, which is to include all the groups outlined in Section 718.2 of the Criminal Code, including an "other" category so as not to miss new, emerging types of hate crime.*

Implementation of legislation regarding hate and bias crime and proceeds from crime (including Possessing Hate Propaganda)

Concern was also raised that the identified groups would have to be redefined to address the inconsistency between sections 718, 318 and 319. The group recommended that consideration be given to adding sections 318 and 319 to the Enterprise Crime category.

The role of police in referring incidents to other support agencies such as human rights commissions or victim assistance groups

The group recommended that training be provided to enforcement personnel, including information on their responsibilities to refer victims to other appropriate agencies.

Some participants felt that the police should take a leadership role in connecting with victims. Noting that police already have a role in community outreach, and a responsibility to point victims to the resources available, these participants believed police should establish links with victim support groups to make them aware of available services.

Public awareness of, and confidence in, complaint mechanisms, sanctions, prevention and restoration mechanisms for addressing concerns of hate and bias within the criminal justice system and police enforcement system

Also discussed was who is accountable when police officers engage in hate and bias activity. Some suggested that mechanisms already exist to prevent misconduct and deal with it when it does occur. Others noted that the inability to bring forth a third party complaint is also a limiting factor when dealing with bias and hate within the law enforcement or criminal justice systems.

Although it is recognized that this is an important issue, the working group had no practical and simple first step for rectifying this problem.

Under-reporting of hate and bias crime or activity

Some participants suggested that better integration of community policing would help eliminate some sources of under-reporting. Others stressed that police-community liaison officers are needed to work with communities. Together, they could attempt to identify the best way to encourage reporting and dealing with the issues or problems associated with hate and bias.

Although no specific solution was recommended, the group did agree that, if most of the other recommendations were implemented, they would work towards diminishing under-reporting.

D) Public education and community working group

The public education and community working group chose to focus its efforts in four areas:

National public education strategy on issues of hate and bias activity

The working group made the following recommendations:

- Material drawing attention to hate and bias activity should be consolidated and made accessible nationally. All appropriate material would then be distributed to the general public and key leaders at the provincial, territorial and municipal levels. Material could include:
  - posters, brochures and pamphlets that discuss and identify symbols and activities of hate groups;
  - monographs on hate crimes or incidents;
  - information on what is being done in Canada; and
  - manuals, training guides and a survey of best practices to combat hate and bias activity.
- The Canadian Race Relations Foundation should serve as a virtual national information clearinghouse for material dealing with hate and bias activity.
- Material should be developed to fill in information gaps. To assess accurately what information is missing, and to produce it, existing material must first be gathered and consolidated.
- Resources should be provided to help multicultural groups in local areas deal with the issue of hate and bias activity. This would ensure that victims have easier access to assistance.
- Stable, multi-year funding should go to community organizations dealing with the collection of data on hate and bias activity, victim assistance, public education, and monitoring and combatting hate and bias activity.

- A more aggressive and focussed campaign against hate and bias activity should be launched. This will require examining successful marketing ideas in various provinces.

- A community-mobilization strategy should be implemented to bring together leaders and opinion-makers in the community (school officials, media, etc.) for leadership education.

- A nationally recognized day, similar to the March 21 Stop Racism day, would create momentum for disseminating information about hate and bias activity.

- Celebrities and sport stars should be asked to speak out against racism and hate.

Recognizing that hate issues have different prominence in different communities, the working group suggests that programs be adapted to individual communities. For example, anti-hate initiatives may be incorporated through bullying programs or safe school initiatives.

Education system

Discussions on the education system touched upon a number of items, including:

- promoting safer schools and communities;
- breaking down barriers, such as group violence, within schools;
- preventing organized hate groups from recruiting in schools;
- helping youth get out of hate groups; and
- building self-esteem in children and youth so they are less susceptible to recruitment by hate groups.

The group also identified the need to see changes in the core curriculum to reflect an understanding of issues related to diversity and hate and bias.

The working group made the following recommendations:

- The Secretary of State should be urged to work with provincial ministers of education and school boards to:
  - develop and implement policies and procedures to deal with hate groups, hate and bias activity and victims of hate incidents;
  - modify core curriculum to include anti-racist education and awareness about hate and bias activity;
  - provide awareness training for teachers, school counsellors and other administrators;
  - create national and international compendiums on best practices and curriculum material and strategies. These should be online and updated regularly;
  - encourage the use of conferencing and peer mediation in schools;
  - promote government anti-racism initiatives in high schools. This could be done through the use of screensavers; and
  - identify safe schools as a priority.

- Through pilot projects, develop a comprehensive school program on hate and bias with a multi-pronged approach (akin to work done in relation to bullying and safe schools). Resources to develop these initiatives include:
  - a package developed by the Alberta Teachers' Federation;
  - initiatives in Nova Scotia and British Columbia;
  - a summary of a conference in Nova Scotia on educational initiatives; and
  - a bibliography on safe school-based issues.

- Facilitate the establishment of a university program or centre focussed on hate, extremism and violence; this could be done in collaboration with the Canadian Race Relations Foundation, which could act as an information clearinghouse.

- Every four years, make hate and bias activities the focus of materials for the March 21 Stop Racism day.

- Proclaim a national week for youth against hate and bias (possibly in November).

- Focus on ongoing activities and implement single-day events directed at anti-hate and bias activities.

Human rights commissions

The group expressed the following concerns in terms of human rights commissions:

- ensuring that commissions have a process in place that is sensitive to complainants and receptive to the issues facing those who put forward complaints (this includes lengthy time lines and any effort required by the complainant);

- making sure that Canadians have recourse through human rights commissions following hate incidents; and

- recognizing the need for a national strategy on how to deal with hate and/or human rights violations that do not go through the criminal justice system.

At the next Canadian Association of Statutory Human Rights Agency (CASHRA) conference, the Canadian Human Rights Commission should undertake follow-up regarding hate and bias activity.

The group urges the Secretary of State to work with human rights commissions to:

- review their policy with respect to hate and bias activity;

- develop strategies to combat hate and bias activity including racism and homophobia;

- share information on actions they have undertaken;

- ensure that commissions have processes in place that are sensitive to complainants and receptive to the problems facing those who come forward with such complaints;

- uphold the principle that the Canadian public should have recourse to human rights commissions, and ensure that complainants are not unduly pressed to go through a mediation process;

- be aware of the outcomes and implications of key cases before human rights commissions; and

- develop a national strategy on how to deal with hate and human rights violations that do not go through the criminal justice system.

Youth

All agreed that more youth involvement is needed in developing strategies to combat hate and bias activity.

The working group recommends the following:

- all hate and bias education should be youth friendly, including Web sites (for example, by using catchy graphics);

- provincial and territorial ministers should promote youth participation in anti-hate and bias activities;

- adequate support (funding) should be given to community-based organizations working with youth at risk of being recruited by hate groups and groups that counsel youth leaving hate groups;

- efforts should be made to reach out to unschooled youth through activity centres, sports clubs and shopping malls;

- youth-led initiatives should be given adequate support and funding; initiatives not youth-led should involve youth in a fundamental and meaningful way;

- youth involvement in the development of any working groups and implementation of the national strategy is imperative.

Municipal governments

The working group suggested that municipal governments across Canada be encouraged to:

- develop and implement policies against hate crime and bias activity that are relevant to the community;
- build year-long anti-racism activities;
- form links with schools and community groups to strengthen community support and mobilize community leaders against hate and bias activity;
- provide or seek funding for local multicultural groups and initiatives;
- encourage and develop advisory committees comprised of elected officials, staff and/or community members;
- work with other levels of government to mobilize community awareness and action;
- promote activities around March 21 Stop Racism day.

As the national voice of municipal governments, the Federation of Canadian Municipalities could:

- provide policy advice to municipal and federal governments;
- assist municipalities in the recognition of racism and hate activity and develop strategies to meet the needs of their member municipalities;
- provide information and encouragement to members wanting to combat hate crime and racism;
- serve as a national link for municipal activity.

E) Legislation working group

The working group recognizes that the requirement for legislative or regulatory change—with its division of powers and responsibilities between federal and provincial governments—is not amenable to short-term response. Taking this into consideration, the group chose to focus its efforts on four key activities:

Compiling legislative provisions that address hate and bias activity

It would be useful to compile, in table format, legislative provisions at the federal, provincial, territorial and international levels that deal with hate and bias activity. As a result, the group prepared a table—current to May 2000 and organized by jurisdiction—outlining the relevant statutory provisions. A copy of the table, Hate and Bias Activity: Federal, Provincial, Territorial and International Legislative Provisions, was distributed to all roundtable participants.

Analyzing deemed aggravating sentencing circumstances (subparagraph 718.2(a)(i) of the Criminal Code)

The working group identified the need for a two-part analysis of the deemed aggravating circumstances:

- a case law analysis, based on the results of a Quicklaw database search, to determine how the courts have interpreted and applied the provision; and
- a media analysis to determine the extent of attention focussed on this legislative tool and to evaluate the information provided to the public through such coverage.

The analysis of media coverage would focus mainly on the racially motivated killing of the Sikh temple caretaker, Mr. Nirmal Singh Gill. The two-part analysis should help to assess what has changed since the introduction of the legislation and if there has been a shift towards longer sentences.

Preparing a preliminary assessment of the advantages and disadvantages of a hate crimes statistics act

In the United States, the collection of hate crime statistics falls under federal legislation. The American act could be used as a model for a data collection mechanism for Canada. To that end, the working group identified the need for a brief document outlining the arguments for and against the collection of hate crime statistics generally, and detailing the advantages and disadvantages of enacting a hate crime statistics act similar to that in the United States.

In light of the ongoing study by the Canadian Centre for Justice Statistics on hate crime and diversity and data collection, the group prepared a brief preliminary assessment only.

Compiling previous recommendations for legislative changes should be commissioned by the government

Members felt the compilation of past recommendations for legislative changes could include a limited comparison with other common law jurisdictions (e.g. the United Kingdom). To keep projects manageable and within available resources, it was proposed that the review be limited to recommendations for legislative change to those made in the past 10 years. The working group recommended that support should be provided to undertake this work.

Appendix 1

List of Participants

Hate and Bias Activity Roundtable

June 22–23, 2000

Aylmer, Quebec

Abeer Al-Azzawi
Youth Representative
Nepean, Ontario

Karen Baldwin
Victim Assistance Coordinator
519 Church Community Centre
Toronto, Ontario

Mark Berlin
Departmental Policy Advisor
Justice Canada
Ottawa, Ontario

Steven Bittle
Research Analyst
Justice Canada
Ottawa, Ontario

Jena Cameron
Policy Analyst
Federation of Canadian Municipalities
Ottawa, Ontario

Ron Chaplin
Equality for Gays & Lesbians Everywhere
Ottawa, Ontario

Bill Clancy
Research Officer
Solicitor General Canada
Ottawa, Ontario

Professor Wesley Crichlow
School of Social Work
Carleton University
Ottawa, Ontario

Jan D'Arcy
Co-Director
Media Awareness Network
Nepean, Ontario

Chris Damico
Policy Analyst
Anti-organized Crime Division
Solicitor General Canada
Ottawa, Ontario

Jim Derksen
Council of Canadians with Disabilities
Winnipeg, Manitoba

Pamela Dinsmore
Vice President Regulatory
Rogers Cable
Toronto, Ontario

Alan Dutton
Executive Director
Canadian Anti-Racism Education
and Research Society
Vancouver, British Columbia

Charlene Edwards
Constable
Toronto Police Service
Toronto, Ontario

Mandy Ethier
Youth Representative
Prince Albert, Saskatchewan

Gérard Desroches
Policy Analyst
Industry Canada
Ottawa, Ontario

Ellen Faulkner
Assistant Professor,
Department of Sociology and Anthropology
University of Windsor
Windsor, Ontario

Doug Findlater
Senior Program Officer
Canadian Heritage
Kelowna, British Columbia

Hedy Fry
Secretary of State (Multiculturalism)
(Status of Women)
Canadian Heritage
Hull, Quebec

Karen Ginsberg
Director General
Multiculturalism and Citizens' Participation Branch
Canadian Heritage
Hull, Quebec

Nadine Huggins
Policy and Planning Branch
Canadian Human Rights Commission
Ottawa, Ontario

Habiba Issaq
Youth Representative
Nepean, Ontario

Derek Janhevich
Project Manager
Canadian Centre for Justice Statistics
Statistics Canada
Ottawa, Ontario

Victor Janoff
Godfrey, Ontario

Doug Jones
Constable
Calgary Police Services
Calgary, Alberta

Yvonne Ko
Calgary Police Services
Calgary, Alberta

Judith A. LaRocque
Associate Deputy Minister
Canadian Heritage
Hull, Quebec

Barbara Levine
Director
Multiculturalism Program
Canadian Heritage
Hull, Quebec

Mimi Lo
Department of Canadian Heritage
London, Ontario

Karen Mock
National Director
League for Human Rights of B'nai Brith
Toronto, Ontario

Fo Niemi
Executive Director
Centre for Research-Action on Race Relations
Montréal, Quebec

David Nurse
Detective
Hate Crime Section
Ottawa Carleton Regional Police Service
Ottawa, Ontario

Doug Parsons
Sergeant
Criminal Law Section
Royal Canadian Mounted Police
Ottawa, Ontario

Paul Pierlot
Senior Advisor
Industry Canada
Ottawa, Ontario

Kathleen Pomrenke
Manager
Canada Customs and Revenue Agency
Ottawa, Ontario

Manuel Prutschi
National Director Community Relations
Canadian Jewish Congress
Toronto, Ontario

Leslie Reaume
Centre for Research on Violence Against Women
and Children
The University of Western Ontario
London, Ontario

Julian Roberts
Professor
Department of Criminology
University of Ottawa
Ottawa, Ontario

Samuel Samm
Detective Constable
Toronto Police Service
Toronto, Ontario

Margaret Shaw
Senior Policy Analyst
International Centre for the Prevention of Crime
Montréal, Quebec

Rajender Sud
Anti-racism Coordinator
Ontario Provincial Police
Orillia, Ontario

Moy Tam
Executive Director
Canadian Race Relations Foundation
Willowdale, Ontario

Jay Thomson
Canadian Association of Internet Service Providers
Ottawa, Ontario

Janice Tokar
Policy Analyst
Status of Women Canada
Ottawa, Ontario

Jodie van Dieen
Counsel
Justice Canada
Ottawa, Ontario

Tom Whittaker
Manager, Hate Crimes Unit
Ontario Provincial Police
Orillia, Ontario

List of Participants

Hate and Bias Activity Roundtable

February, 10–11, 2000

Ottawa, Ontario

Jena Cameron
Policy Analyst
Federation of Canadian Municipalities
Ottawa, Ontario

Ron Chaplin
Equality for Gays & Lesbians Everywhere
Ottawa, Ontario

Alwyn Child
Director
Canadian Human Rights Commission
Ottawa, Ontario

John Clark
Director
Solicitor General Canada
Ottawa, Ontario

Wesley Crichlow
Professor
Carleton University
Ottawa, Ontario

Julie Cugalj
Youth Representative
Welland, Ontario

Jan D'Arcy
Co-Director
Media Awareness Network
Nepean, Ontario

Chris Damico
Policy Analyst
Anti-organized Crime Division
Solicitor General Canada
Ottawa, Ontario

Gérard Desroches
Policy Analyst
Industry Canada
Ottawa, Ontario

Alan Dutton
Executive Director
Canadian Anti-Racism Education and
Research Society
Vancouver, British Columbia

Ellen Faulkner
Assistant Professor
University of Calgary
Calgary, Alberta

Mayann Francis
Executive Director
Nova Scotia Human Rights Commission
Halifax, Nova Scotia

Hedy Fry
Secretary of State (Multiculturalism)
(Status of Women)
Canadian Heritage
Hull, Quebec

Karen Ginsberg
Director General
Multiculturalism and Citizens' Participation Branch
Hull, Quebec

Professor Sakej Henderson Youngblood
Research Director
Native Law Centre of Canada
Saskatoon, Saskatchewan

Derek Janhevich
Project Manager
Canadian Centre for Justice Statistics
Statistics Canada
Ottawa, Ontario

Warren Kinsella
Lawyer
McMillan Binch
Toronto, Ontario

Barbara Levine
Director
Multiculturalism Program
Canadian Heritage
Hull, Quebec

John Makaryshyn
TELUS
Edmonton, Alberta

Karen Mock
National Director
League for Human Rights of B'nai Brith Canada
Toronto, Ontario

Norman Moyer
Assistant Deputy Minister
Canadian Heritage
Hull, Quebec

Susan Murdock
Manager
Multiculturalism Program
Canadian Heritage
Hull, Quebec

Fo Niemi
Executive Director
Centre for Research-Action on Race Relations
Montréal, Quebec

Paul Pierlot
Senior Advisor
Industry Canada
Ottawa, Ontario

Manuel Prutschi
National Director
Canadian Jewish Congress
Toronto, Ontario

Julian Roberts
Professor
University of Ottawa
Ottawa, Ontario

Margaret Shaw
Senior Policy Analyst
International Centre for Crime Prevention
Montréal, Quebec

Christine Silverberg
Chief of Police
Calgary, Alberta

Michael Spowart
Executive Assistant
Office of the Secretary of State
(Multiculturalism) (Status of Women)
Canadian Heritage
Hull, Quebec

Sri-Guggan Sri-Skanda-Rajah
Interim Executive Director
Urban Alliance on Race Relations
Toronto, Ontario

Rajender Sud
Anti-racism Coordinator
Ontario Provincial Police
Orillia, Ontario

Moy Tam
Executive Director
Canadian Race Relations Foundation
Willowdale, Ontario

Jay Thomson
President
Canadian Association of Internet
Service Providers
Ottawa, Ontario

Janice Tokar
Policy Analyst
Status of Women Canada
Ottawa, Ontario

Michel Vallée
Director General
National Crime Prevention Centre
Justice Canada
Ottawa, Ontario

Jodie van Dieen
Counsel
Justice Canada
Ottawa, Ontario

Il FAUT AGIR

Combattre les activités [illegible]vées par LA HAINE ET LES [illegible] JUGÉS

RECOMMANDATIONS
DE LA
TABLE RONDE
DE **JUIN 2000**

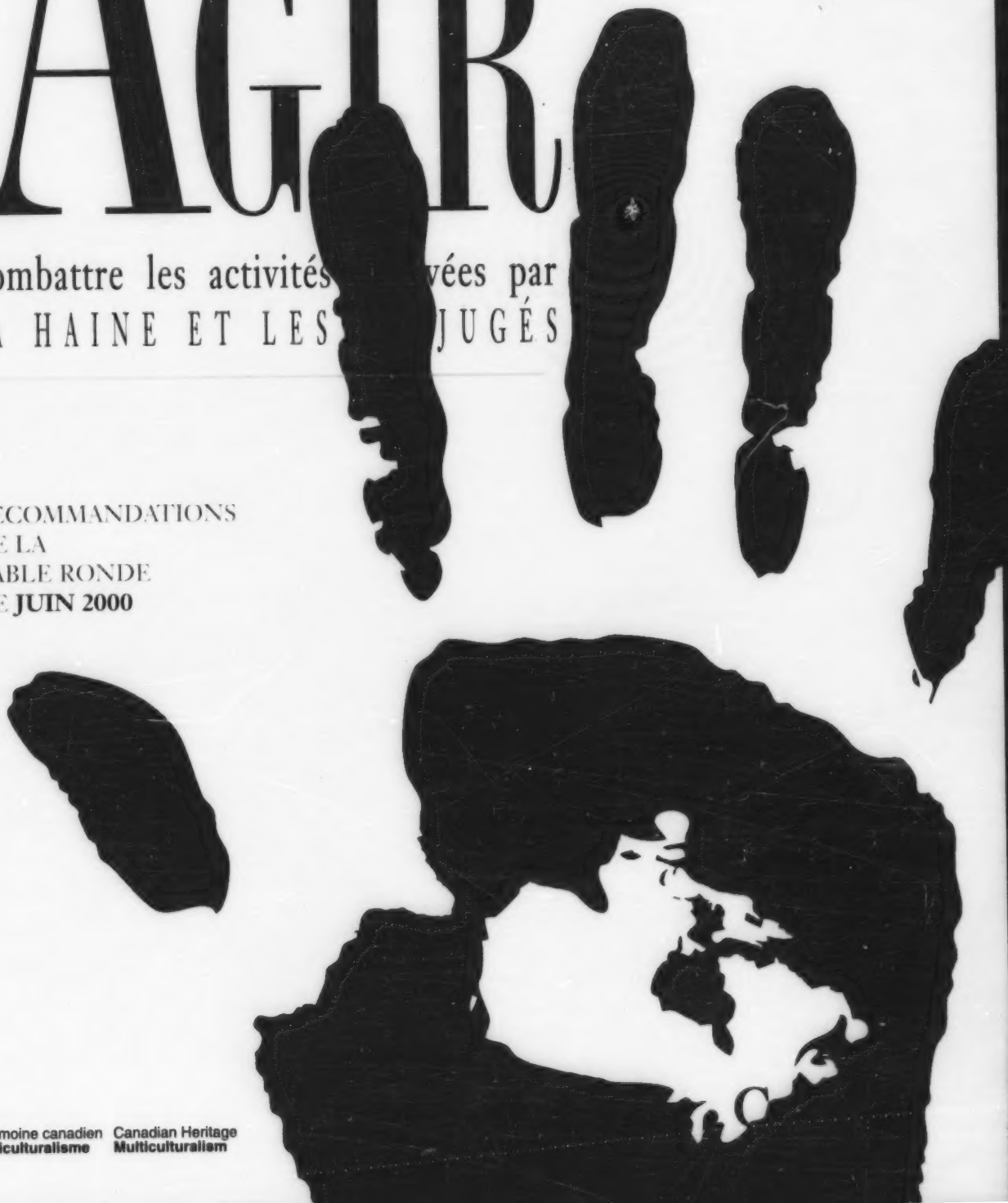

Patrimoine canadien Canadian Heritage
Multiculturalisme Multiculturalism

IL FAUT AGIR

Points saillants des recommandations de la Table ronde de juin pour combattre les activités motivées par la haine et les préjugés

GF – gouvernement fédéral
OC – organisation communautaire
GP – gouvernement provincial
P – public
AM – administration municipale
CI – commerce et industrie

	GF	GP	AM	OC	P	CI
Aider les groupes communautaires à rassembler les ressources, à recueillir les données, à éduquer les chefs et à travailler de concert avec les organismes responsables de l'application de la loi, en vue de réagir aux activités motivées par la haine et les préjugés	•	•	•	•		
Encourager les administrations municipales à élaborer des stratégies contre la haine et les préjugés, et à transmettre des renseignements et des encouragements en vue de combattre les activités motivées par la haine et les préjugés	•	•	•			
Encourager l'établissement d'un réseau de chercheurs et appuyer ces derniers afin de renforcer leur capacité de recherche	•	•	•	•		
Enseigner aux agents de police et aux procureurs généraux à discerner et à poursuivre les cas de haine et de préjugés, et informer les agents de la paix des endroits où ils peuvent envoyer les victimes	•	•	•	•		
Fournir formation et sensibilisation aux activités motivées par la haine et les préjugés aux professeurs, conseillers scolaires, administrateurs et étudiants des facultés d'éducation		•	•		•	•
Compiler les recommandations antérieures prônant des modifications législatives	•					
Appuyer les initiatives qui favorisent l'utilisation positive d'Internet, promouvoir une culture des droits de la personne en ligne et encourager l'établissement d'une culture de responsabilité sociale en ligne	•	•	•	•	•	•
Organiser une campagne semblable à celle du 21 mars avec des événements destinés particulièrement aux jeunes, ainsi qu'une journée nationale contre la haine, et inviter des célébrités à se prononcer contre les activités motivées par la haine et les préjugés	•	•	•	•		•
Cataloguer les documents, les données, les travaux de recherche, les programmes de formation et les ateliers, les modèles de réaction de la police et de la collectivité aux activités motivées par la haine et les préjugés	•	•	•	•	•	•
Mettre en place une infrastructure qui permettrait d'établir des corrélations et des comparaisons entre les statistiques et les données	•	•	•	•	•	
Adopter une définition législative de la « haine »	•	•	•			
Demander aux commissions des droits de la personne de réviser leur politique, d'élaborer des stratégies et des méthodes visant à traiter les crimes haineux et de créer un système de suivi et de partage de l'information	•	•				
Encourager les ministres de l'Éducation et les conseils scolaires à recenser les écoles sans violence, et à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures appropriées visant à encourager et à appuyer les écoles sans violence		•	•			
Multiplier les efforts en vue de rejoindre les jeunes à l'école et à l'extérieur de l'école, appuyer et financer les initiatives contre la haine et les préjugés organisées par des jeunes, et faire participer les jeunes à l'organisation d'activités visant à combattre les activités fondées sur la haine et les préjugés	•	•	•	•		

IL FAUT AGIR : TABLE RONDE SUR LES ACTIVITÉS MOTIVÉES PAR LA HAINE ET LES PRÉJUGÉS

les 22 et 23 juin 2000

Ottawa

Préparé pour l'honorable Hedy Fry, C.P., députée
Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

Table des matières

Avant-propos 3

Introduction 4

Il faut agir – les principaux arguments 5

Recommandations

A) Groupe de travail sur la recherche et la collecte de données 6

B) Groupe de travail sur les nouveaux médias 8

C) Groupe de travail sur l'exécution et l'application de la loi 11

D) Groupe de travail sur l'éducation du public et la collectivité 14

E) Groupe de travail sur la législation 17

Annexe 1 : Liste des participants, Tables rondes sur les activités motivées par la haine et les préjugés, février 2000 et juin 2000 19

Avant-propos par la secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

Le Canada se distingue, dans le concert des nations, par sa diversité ethnoculturelle. Il y a peu de pays où cohabitent des gens qui appartiennent à des cultures, à des races et à des religions aussi nombreuses et diverses. C'est un hommage au travail acharné de plusieurs générations de Canadiens, à la vision de nos leaders et à notre cheminement comme société stable, ouverte et progressive. Cependant, nous ne pouvons nous complaire dans cette situation tant qu'il y aura des citoyens qui se sentiront insécurisés et vulnérables face aux activités haineuses, fondées sur des préjugés.

Il est triste de constater que des actes de haine se commettent chaque jour dans notre pays. Des citoyens sont victimes de l'impartialité et de l'intolérance des autres. Des Canadiens sont exploités par ceux qui faussent notre histoire et propagent des vues racistes. Ce qui est bon à entendre, c'est que la vaste majorité des Canadiens croient à l'égalité. Ils croient que personne ne devrait voir sa liberté brimée ou sa sécurité personnelle compromise, en raison de certaines caractéristiques liées à son identité, comme la religion et la race. Et la très grande majorité des Canadiens veulent qu'on mette un terme à la diffusion de cette propagande qui se fait encore au sein de la société canadienne. Selon un sondage d'opinion réalisé l'an dernier, 96 p. 100 des Canadiens pensent que le gouvernement devrait jouer un rôle actif dans l'élimination des crimes haineux.

Cependant, c'est un défi complexe que de vouloir éliminer la haine et les préjugés. Il faut mettre à contribution les différentes administrations et les divers secteurs de la société. Aucun établissement ni aucun gouvernement ne peut y arriver seul. Il n'y a pas de réponse simple. Ce problème exige une solution intégrée, pluridisciplinaire et multilatérale.

Le gouvernement du Canada, par le biais du Programme du multiculturalisme, joue ici le rôle de catalyseur pour contribuer à élaborer une stratégie multilatérale dans le but de combattre la haine et les préjugés. En juin 2000, nous avons été les hôtes, à Hull, de la Table ronde sur les crimes haineux et les activités motivées par les préjugés; ce fut une étape importante en vue de l'établissement et de la mise en œuvre de cette stratégie. Les délibérations portaient la marque de la sagesse et de la réflexion, fruit de l'expérience – l'expérience de ceux qui œuvrent en la matière, les agents de l'autorité, les travailleurs sociaux, les enseignants, les activistes communautaires et les défenseurs des droits de la personne, et, ce qui est encore plus important, l'expérience des victimes elles-mêmes.

Si nous voulons combattre avec succès la haine et les préjugés, nous devons savoir écouter pour apprendre les uns des autres. L'un des phénomènes les plus inquiétants, c'est la rapide prolifération de la propagande haineuse sur Internet. Nous devons nous rallier et agir sans tarder.

Ce rapport de la Table ronde de juin 2000 constitue un appel à l'action pour les gouvernements, les organisations communautaires, les institutions, les médias et les individus. Je vous prie instamment de tenir compte de ses recommandations et de songer aux mesures que vous pouvez prendre pour contribuer à l'effort collectif.

L'honorable Hedy Fry, C.P., députée

Introduction

Il y a toujours eu, dans la société canadienne, des activités motivées par la haine et les préjugés – c'est-à-dire des actes préjudiciables qui marginalisent les gens en raison de caractéristiques inhérentes à leur identité, comme le sexe, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, la race, la langue ou la religion. Cependant, depuis un demi-siècle, les valeurs canadiennes ont régulièrement évolué, à tel point qu'elles rejettent toute forme de discrimination (notamment l'intolérance envers les autres) qui impose des limites aux droits des individus et les empêche d'atteindre à l'égalité des chances.

Par ailleurs, la société canadienne a changé. Nous sommes actuellement le pays le plus diversifié au monde sur le plan ethnoculturel. Les Canadiens savent bien que nous pourrons réussir dans la mesure où nous saurons conserver, voire améliorer, notre capacité de fonctionner comme société cohérente, harmonieuse et stable. Cela veut dire que nous devons saisir chaque occasion que nous offre notre diversité et en faire profiter tous les Canadiens et le monde entier.

Le monde est davantage branché aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été dans l'histoire de l'humanité. La capacité de ces gens qui sont déterminés à fomenter et à propager la haine augmente chaque fois qu'une personne, quelque part dans le monde, regarde la télévision par satellite ou navigue sur Internet pour la première fois. L'instantanéité de la communication universelle est avantageuse pour l'humanité; cependant, il y a aussi des défis à relever afin d'aider toutes les personnes à se sentir chez nous à l'abri de la haine et du mépris.

Outre qu'il faut assurer la sécurité de nos citoyens, nous ne pourrons tirer pleinement profit de notre diversité tant et aussi longtemps que des Canadiens seront marginalisés en raison de leur race, de leur nationalité, de leur couleur, de leur religion, de leur orientation sexuelle, de leur déficience mentale ou physique, de leur âge. Lorsque des individus se retrouvent en marge de la société en raison de la haine et des préjugés des autres, il leur est souvent impossible de réaliser leur plein potentiel et de contribuer pleinement à la vie de la société.

Aider à protéger les Canadiens contre l'aiguillon de la haine et des préjugés et abaisser tous les obstacles qui les empêchent de participer et qui sont le fait de la haine et des préjugés, voilà les deux buts poursuivis par le gouvernement du Canada, grâce aux efforts déployés par la secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), en élaborant une stratégie visant à combattre la haine et les préjugés. Le gouvernement reconnaît que, pour être efficace, cette stratégie doit être pluridisciplinaire et multilatérale. À cette fin, deux tables rondes ont été convoquées – l'une les 10 et 11 février 2000 et l'autre les 22 et 23 juin 2000 – pour regrouper des victimes, des organisations de la société civile, des experts du gouvernement et des experts techniques pour leur permettre d'échanger leurs points de vue, de mieux comprendre les activités motivées par la haine et les préjugés au Canada et de proposer des solutions concrètes.

À la Table ronde de février 2000, cinq groupes de travail ont été formés en vue de donner suite aux recommandations pour un plan d'action national dans cinq grands secteurs clés : la sensibilisation du public et l'action communautaire; l'application de la loi; les mesures législatives; la recherche et la collecte des données; les nouveaux médias. À la deuxième Table ronde en juin, les participants ont mis la dernière main à leurs recommandations axées sur l'action. Comme l'a fait remarquer la secrétaire d'État à la clôture de la Table ronde de juin, ces recommandations sont « concrètes et réalisables ». Elles contribueront de façon fort précieuse à la participation du Canada à la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.

Il faut agir – les principaux arguments

Les activités motivées par la haine et les préjugés sont prédominants au Canada.

- Lors d'une protestation contre ceux qui réclamaient le statut de réfugiés tziganes à Toronto, il y avait des protestataires qui faisaient le salut nazi tout en brandissant des pancartes où l'on demandait aux gens de klaxonner s'ils haïssaient les Tziganes!

- Quarante-trois pierres tombales ont fait l'objet de vandalisme dans un cimetière juif à St. Catharines, tandis que des pamphlets suprémacistes ont été trouvés dans la maison du présumé auteur des méfaits. La Canadian B'nai Brith League fait savoir qu'en moyenne 280 incidents antisémites ont lieu chaque année au Canada, dont près des trois quarts sont des actes de harcèlement.

- Des propos haineux, jugés illégaux selon les normes canadiennes, sont largement répandus dans Internet.

- Selon une analyse de données de 1995, on estime commettre chaque année dans les villes canadiennes près de 60 000 crimes motivés par la haine et les préjugés, dont 61 p. 100 ont pour cible les minorités raciales, 23 p. 100 les minorités religieuses, 11 p. 100 les groupes de différentes orientations sexuelles et 5 p. 100 les minorités ethniques.

- La Section des crimes haineux de Toronto signale que les groupes les plus victimisés dans cette ville sont les Noirs, les Juifs, les Sud-Asiatiques et les homosexuels.

- Le rapport de la police de la Colombie-Britannique dit que la violence faite aux gays demeure la forme la plus fréquente de crimes haineux.

- Nirm Singh Gill, gardien du temple sikh de Surrey, est battu à mort par un groupe de jeunes hommes associés à une organisation suprémaciste blanche.

Les crimes haineux se situent sur la partie la plus extrême du continuum des attitudes préjudiciables et stéréotypées dirigées contre certaines personnes qui sont membres, ou qu'on croit membres, de tel ou tel groupe et qu'on identifie par la race, l'origine nationale et ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle.

Les activités motivées par la haine et les préjugés sapent la volonté de partager les valeurs qui sous-tendent la cohésion sociale. En outre, ces activités menacent la confiance des gens et les relations entre les peuples, compromettent les valeurs fondamentales d'égalité et de sécurité et nuisent à la réputation du Canada comme société pluraliste et civile qui a réussi.

Une très grande majorité de Canadiens pensent que le crime haineux est un problème grave, et ils sont d'avis que le gouvernement devrait contribuer énergiquement à l'enrayer.

Les discussions des tables rondes ont fait ressortir que les efforts pour contrer les activités motivées par la haine et les préjugés échoueront si l'on se fie uniquement au gouvernement et à sa capacité de légiférer. Il faut des partenariats et de la coopération à chaque niveau – à l'extérieur comme à l'intérieur du gouvernement – pour combattre les activités motivées par la haine et les préjugés. Il serait énormément efficace de combiner les initiatives et les règlements nouveaux avec ceux qui existent déjà.

Pour terminer, tous les participants aux tables rondes ont convenu qu'il fallait agir maintenant si nous voulons endiguer la montée des activités motivées par la haine et les préjugés. Cette idée est reprise textuellement dans le titre de ce rapport : Il faut agir. Cet appel à l'action s'adresse aux individus, aux organisations, aux institutions et aux gouvernements à tous les niveaux et dans chaque ville du Canada.

Recommandations

A) Groupe de travail sur la recherche et la collecte de données

Il est essentiel de faire de bonnes recherches et de recueillir de bonnes données pour comprendre les crimes haineux au Canada. Il est tout spécialement important d'établir de bonnes politiques et de bonnes procédures, de déterminer un ordre de priorité pour le financement des programmes et des méthodes, d'évaluer les effets de la haine sur les victimes et de les atténuer. Par ailleurs, les recherches et la collecte des données se rapportent à toutes les questions étudiées par les groupes de travail de la Table ronde.

Le groupe de travail sur les recherches et la collecte des données a appuyé ses délibérations sur deux hypothèses :

- **L'importance de recueillir des renseignements sur ce qui a déjà été fait dans le domaine des crimes haineux et des activités motivées par les préjugés;**
- **L'importance de discerner les lacunes qui existent dans les recherches et les données.**

Pour utiliser les données de façon efficace, il faut une définition normalisée du crime haineux. À l'heure actuelle, la définition utilisée par les groupes communautaires diffère de celle proposée par l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) et le Code criminel. La définition approuvée par l'ACCP et utilisée par la police pour recueillir des données sur les crimes haineux se lit comme suit :

> *« Un crime motivé par la haine, non pas la vulnérabilité », ce qui englobe tous les groupes énumérés à l'article 718.2 du Code criminel, et aussi une catégorie « autres » de façon à ne pas en exclure les nouveaux types de crime haineux. Le Code criminel (article 718.2) expose un facteur aggravant pour une infraction là où il est démontré que l'infraction a été motivée par la haine ou des préjugés fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire.*

On devrait vivement conseiller à l'ACCP d'ajouter « en tout ou en partie » à sa définition. Certains membres du groupe étaient d'avis, aux fins d'une bonne collecte des données, que toute modification devrait tenir compte de la définition proposée dans le Code criminel. Cette définition devrait être utilisée par tous les services de police (qui devraient aussi recevoir la formation voulue).

L'ACCP devrait veiller à ce que tous les services de police se servent de la définition normalisée du crime haineux et qu'ils soient tenus de recueillir les données voulues. De plus, l'ACCP devrait clarifier le terme « vulnérabilité » et d'autres termes utilisés dans la définition normalisée.

L'ACCP devrait même aller plus loin. Bien que certains membres aient émis des réserves, le groupe a cru que l'Association pourrait inclure les crimes motivés par la haine et les préjugés dans l'ordre du jour de ses conférences ou réunions annuelles. Même si l'ACCP a étudié la question du crime haineux par le passé, les membres étaient d'avis que l'Association devrait en faire l'une de ses grandes priorités.

Les policiers ont besoin de suivre des cours de formation sur la façon d'inscrire les données sur le crime haineux et sur l'importance de comprendre ces données. Les membres du groupe ont exprimé des réserves au sujet des données de la police; ils disaient qu'on ne comprenait pas très bien ce qui se passait vraiment dans certaines localités. On peut attribuer cette lacune, en partie du moins, à un manque de formation ou de motivation de la part des officiers, lorsqu'il s'agit de recueillir des données.

Données quantitatives et qualitatives

Il est essentiel que tous les groupes reconnaissent l'importance des données quantitatives et qualitatives et que ces deux types de données soient incorporées aux données des recherches faites auprès des groupes communautaires, des universités et des sources officielles du gouvernement, comme les services de police. Une méthode qui tient compte des données quantitatives aussi bien que qualitatives permet une réponse fondée sur des recherches multisectorielles relatives aux activités motivées par la haine et les préjugés.

On devrait recueillir des données sur les activités motivées par la haine et les préjugés (définies plus largement que le crime haineux) pour avoir une vue d'ensemble.

Pour préciser le type d'activité qu'il faudrait étayer par des documents, le groupe de travail a repris la définition suivante d'un incident fondé sur la haine ou les préjugés :

> *L'incident fondé sur la haine ou les préjugés est un fait qui, bien qu'il ne soit pas de nature criminelle, représente néanmoins un effet de discrimination, de stéréotype, d'exclusion ou de harcèlement vis-à-vis d'une personne en fonction de sa race, de son origine nationale ou ethnique, de sa langue, de sa couleur, de sa religion, de son sexe, de son âge, de sa déficience mentale ou physique, de son orientation sexuelle ou de tout autre facteur semblable. La présence ou l'activité d'un groupe haineux est comprise dans cette catégorie.*

Un incident fondé sur la haine ou les préjugés n'est pas nécessairement un crime haineux (comme le définit le Code criminel). C'est pourquoi on devrait surtout compter sur les groupes communautaires pour recueillir des données. Ces données iraient probablement au-delà de la définition législative du crime haineux et elles rendraient compte plus exactement de ce qu'un incident fondé sur la haine est dans une localité donnée.

Le groupe de travail a fait les suggestions suivantes au sujet des recherches et de la collecte des données :

- Il faudrait appuyer les groupes communautaires dans leurs efforts de rassembler des données afin de mobiliser les réactions aux activités fondées sur la haine.

- Il devrait y avoir une bibliographie des travaux de recherche sur la haine et les préjugés (dont des études quantitatives et qualitatives) du gouvernement, des universités et des groupes communautaires. Dans cette bibliographie, il y aurait les études antérieures, les projets actuels et une référence aux études relatives aux questions de principe.

- On devrait établir un catalogue des ateliers et des programmes actuels contre les préjugés. Par les recherches, on devrait déterminer une méthode appropriée pour évaluer les ateliers anti-préjugés et les programmes de formation à l'intention de ceux qui sont engagés dans des travaux contre les préjugés et la haine.

- On devrait établir un centre de documentation, appuyé par un site Web, pour diffuser les données et les résultats des recherches. Certains participants ont parlé du rôle de la Fondation canadienne des relations raciales comme modèle. L'établissement de plusieurs centres de documentation relierait divers groupes qui se spécialisent dans différents secteurs.

- On devrait offrir des créneaux, aussi bien que des appuis, aux gens qui font des recherches sur les activités relatives à la haine et aux préjugés pour leur permettre de se rencontrer et d'échanger des idées et des données. Cela contribuerait à établir des réseaux de recherche.

- On devrait dresser un catalogue pour diffuser les modèles de réaction communautaire devant les crimes de haine au Canada. Le catalogue encouragerait le partage de renseignements et l'élaboration de stratégies. Il contribuerait aussi à déterminer les lacunes qu'il y a dans les données et les programmes de recherche.

- Il y aurait lieu d'étayer par des documents les partenariats pluridisciplinaires établis par les services de police partout au Canada.

- Le financement et d'autres ressources provenant d'une variété de sources, dont tous les ordres de gouvernement et les partenariats avec les secteurs privés, établiraient une capacité de recherche.

- Les travaux de recherche devraient être commandés dans différents secteurs relatifs aux activités fondées sur la haine et les préjugés, mais ne pas s'y limiter :
  - Déterminer si les poursuivants agissent de façon discriminatoire en ne poursuivant pas;

- Compiler la jurisprudence;
- Examiner le rôle de l'article 718.2 et de la négociation de plaidoyer.

B) Groupe de travail sur les nouveaux médias

Source d'information précieuse et facilement accessible, l'Internet rend aussi d'autres services; il a élargi les horizons humains et rendu simples et peu dispendieuses les interactions sur l'ensemble de la planète. Il a permis aux gens d'avoir, en quelque sorte, le monde « au bout des doigts ». Il fournit un contenu canadien et donne aux Canadiens la chance de communiquer d'une façon qui, autrement, ne serait pas à leur portée. Internet est un instrument puissant qui sert à promouvoir les idéaux et les principes de la démocratie et des droits de la personne de part et d'autre de la frontière. Malheureusement, il permet aussi à ceux qui cherchent à nuire la possibilité de détruire le Canada en tant que société libre et démocratique, comme le prévoyait la Charte des droits et libertés, avec un moyen qui leur permet de communiquer instantanément et de propager leurs idées venimeuses et leurs attitudes malsaines de part et d'autre des frontières nationales et internationales.

Dans cette optique, le groupe a choisi de s'attacher à trois activités en particulier :

Définir l'activité fondée sur la haine et les préjugés

Le Canada a déjà diverses dispositions législatives pour combattre la haine et les préjugés. On les trouve dans le Code criminel, dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, dans les codes provinciaux sur les droits de la personne, dans le règlement du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et dans la Loi sur la radiodiffusion, ainsi que dans les lignes directrices d'interprétation de Douanes Canada pour l'application des articles du Tarif des douanes. Selon ces dispositions, le groupe en est arrivé à la définition suivante, exhaustive et progressive, des activités motivées par la haine et les préjugés :

> *Est légalement passible de sanctions toute défense ou promotion de génocide ainsi que toute question qui favorise ou expose ou risque d'exposer à la haine ou au mépris, ou autrement dénigre, exclut, déshumanise, dévalorise ou ridiculise un groupe identifiable ou des membres de ce groupe, ou indique de la discrimination ou une intention de faire preuve de discrimination, à l'endroit d'un groupe identifiable ou des membres de ce groupe, en raison de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur langue, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge, de leur déficience mentale ou physique, de leur orientation sexuelle ou de tout autre facteur semblable.*

Le groupe de travail croit que cette définition traduit ce qui devrait constituer l'expression de la haine et des préjugés et les activités motivées par la haine et les préjugés qui sont légalement passibles de sanctions. L'acceptation de cette définition globale aidera à encourager une culture des droits de la personne et fera mieux comprendre aux autorités canadiennes ce qui constitue la haine et les préjugés, aussi bien en ligne que hors ligne. Le groupe recommande à l'unanimité qu'une stratégie nationale englobe cette définition large pour clarifier ce qui constitue une activité ou une expression légalement passible de sanctions.

Il est également important de prendre en considération les expressions et les activités qui, bien que non légalement passibles de sanctions, violent en fait la dignité humaine et le respect de la personne, tout en offensant le bon goût selon les normes communautaires.

Déterminer des moyens de favoriser une culture des droits de la personne dans Internet

Le groupe de travail sur les nouveaux médias a conclu qu'il convient de donner son appui aux initiatives favorisant l'éducation et la sensibilisation des gens et :

- qui favorisent l'utilisation active et positive d'Internet et font valoir une culture des droits de la personne en ligne;

- **qui encouragent l'établissement d'une culture de responsabilités sociales en ligne;**

- **qui contribuent à combattre les activités motivées par la haine et les préjugés dans Internet**

Le groupe reconnaît qu'il s'agit d'une stratégie à cinq volets :

1. Éduquer et mieux sensibiliser les intervenants de l'industrie à l'Internet afin d'encourager des habitudes responsables de lutte contre les activités motivées par la haine et les préjugés en ligne. Quand c'est possible, les pratiques industrielles devraient être coordonnées avec les mesures qu'on prend actuellement pour combattre d'autres activités offensantes et illégales en ligne.

2. Éduquer et mieux sensibiliser les fournisseurs institutionnels aux services Internet (p. ex. les universités, les bibliothèques, les écoles, les ONG, les Libertels, etc.)

3. Éduquer et mieux sensibiliser les Canadiens. Plusieurs initiatives ont été proposées, dont :
   - Des publipostages aux ménages canadiens;
   - Des annonces à la télévision et dans la presse imprimée;
   - Des messages de coordination avec les campagnes actuelles d'éducation publique, comme la Journée « Mettons fin au racisme » du 21 mars;
   - Produire et distribuer un guide sur la façon de signaler des activités haineuses en ligne;
   - Produire et distribuer des documents pour les bibliothèques publiques, les écoles, les organisations au service de la jeunesse, etc.

4. Faciliter et promouvoir le dialogue et la coopération entre le gouvernement, l'industrie et la population.

5. Promouvoir et mettre en œuvre des politiques acceptables au sujet de la haine et des préjugés en finançant publiquement des services Internet orientés vers l'accès et conformes aux obligations internationales et à la législation canadienne sur les droits de la personne. L'établissement de ce genre de politiques pourrait être utilisé pour constituer une condition contractuelle dans les ententes de financement entre le gouvernement et les bénéficiaires des subventions.

Signaler les activités dans Internet qui sont motivées par la haine et les préjugés, et y répondre

Une ligne de dépannage canadienne dans Internet pourrait jouer un rôle important pour déclarer des activités motivées par la haine et les préjugés, pour y répondre dans Internet et pour encourager une culture des droits de la personne en ligne. Ces lignes de dépannage représentent un système de communication qui permet de recevoir, traiter, vérifier, évaluer les plaintes concernant le contenu des textes dans Internet, et aussi d'y répondre.

En substance, les lignes de dépannage sont des moyens de faire « échec au crime » dans Internet. Diverses organisations les ont établies pour servir de liens entre l'utilisateur, le propriétaire ou le fournisseur du contenu et les organisations d'application de la loi. Le principal exemple est *l'Internet Watch Foundation (IWF)* du Royaume-Uni, établie en 1996 comme entreprise indépendante pour suivre les délibérations entre l'industrie, le gouvernement et les organisations d'application de la loi. L'IWF a élargi dernièrement son mandat pour y inclure les rapports des textes haineux dans Internet.

Normalement, les utilisateurs ou fournisseurs des textes dans Internet entrent en communication avec la ligne de dépannage lorsqu'ils aperçoivent un texte qu'ils croient illégal. Les responsables de la ligne de dépannage entreprennent des recherches et agissent en conséquence; par exemple, ils le font savoir aux fournisseurs de ce contenu et à la police. L'un des avantages du système de ligne de dépannage, c'est que, comme ce sont les plaintes qui l'activent, il peut grandement réduire la nécessité de surveiller ou de visionner le contenu d'Internet.

La ligne de dépannage peut aussi éduquer le public (l'IWF du Royaume-Uni le fait dans son rapport annuel) au sujet de l'étendue du problème et de la réussite de ses efforts. Ce genre de rapport peut renforcer la confiance dans l'Internet aussi bien que dans l'industrie qui fournit le service.

Une autre méthode relativement simple mais efficace consiste à répondre aux activités fondées sur la haine et les préjugés, en ligne; cette méthode a été élaborée au Canada. Les ONG ont établi des réseaux internationaux, nationaux et régionaux – auxquels ils participent – pour faire des recherches sur les activités en ligne fondées sur la haine, et y répondre. Dans bien des cas, ces réseaux n'ont, pour ainsi dire, aucun caractère officiel, et ils s'appuient seulement sur une surveillance occasionnelle d'Internet et des sites Web établis par les groupes haineux organisés.

Dans d'autres cas, les recherches se font méthodiquement : on passe régulièrement au crible les carnets de messages des groupes haineux organisés, les salles de bavardage et les sites Web pour y vérifier les messages au sujet des événements, des menaces et de la propagande contre les groupes ciblés. De plus, on examine Internet quotidiennement pour y trouver de nouveaux sites haineux. Les renseignements sont généralement transmis aux membres des différents réseaux, qui peuvent regrouper une centaine d'individus et d'organisations dans le monde.

Lorsqu'on rapporte un site haineux ou une nouvelle propagande haineuse, ceux-ci sont examinés pour déterminer s'ils sont simplement offensants ou s'ils sont passibles d'une sanction dans le pays d'où ils proviennent. On peut faire des recherches sur les sites pour déterminer le pays d'ou ils proviennent, le fournisseur du service, l'exploitant et d'autres renseignements importants.

Au Canada, les menaces sont immédiatement signalées aux organismes chargés de l'application de la loi. La propagande, par contre, peut être signalée aux équipes provinciales ou municipales de lutte contre la haine ou encore aux procureurs généraux et aux commissions des droits de la personne. Les fournisseurs du service Internet et les entreprises de câblodistribution et de téléphone peuvent aussi être avertis.

Pour ce qui est de signaler les activités fondées sur la haine et les préjugés, et pour les contrer, le groupe de travail fait les recommandations suivantes :

- **Étant donné l'existence de plusieurs modèles pour signaler les activités fondées sur la haine en ligne et pour y réagir, on devrait offrir un soutien qui permettrait de faire le tour et de cataloguer les principales interventions nationales et internationales, en ce qui a trait à ce genre d'activité, et aussi d'évaluer les différents modèles.**

- **Comme la recherche est au centre d'une bonne stratégie d'intervention, les ONG devraient recevoir les fonds voulus pour mener des recherches axées sur l'action quant à la façon de répondre en ligne aux activités fondées sur la haine et les préjugés.**

- **Finalement, la capacité des collectivités de répondre aux activités fondées sur la haine et les préjugés devrait être renforcée par des symposiums nationaux et régionaux, ce qui permettrait aux ONG d'acquérir une expertise précise.**

Le groupe de travail sur les nouveaux médias n'a pas eu le temps d'étudier la question de la réglementation gouvernementale d'Internet. Cependant, il sera important de se pencher sur cette question à l'avenir.

C) Groupe de travail sur l'exécution et l'application de la loi

Jugeant qu'il serait préférable de déterminer les questions les plus importantes, puis de rechercher des solutions réalisables et faciles à appliquer, le groupe de travail sur l'exécution et l'application de la loi a choisi d'orienter ses ressources vers des objectifs pratiques pour le gouvernement et la collectivité. Bien que la plupart des questions soient reliées à l'application de la loi par la police, le groupe sait fort bien que l'aspect de l'application de la loi n'est qu'une partie de la solution au problème des activités fondées sur la haine et les préjugés.

Le groupe de travail a relevé neuf questions essentielles et formulé des recommandations pour sept d'entre elles. Ces recommandations devraient être considérées comme la première étape vers la résolution de ces problèmes clés.

Manque de communication entre les services de police, les organisations communautaires et les individus

On peut attribuer ce problème, du moins en partie, à l'absence de liens communautaires entre certains organismes d'application de la loi et les organisations communautaires ou les individus. Le groupe de travail recommande que le Conseil national de prévention du crime convoque une réunion nationale des organismes d'application de la loi et des partenaires communautaires dans le but d'examiner, d'établir et de recommander des modèles de mesures que pourraient prendre la police et la collectivité pour répondre aux activités fondées sur la haine et les préjugés.

L'action communautaire et la sensibilisation sont des aspects importants de la prévention du crime et de la lutte contre les crimes haineux. Il a été proposé que, dans chaque province, des coordonnateurs soient nommés pour comparer les renseignements sur les activités fondées sur la haine et les préjugés et pour essayer de trouver des moyens de prévenir ces activités. On a également proposé l'élaboration d'outils éducatifs à l'intention de la police et de la collectivité.

Temps perdu à attendre le consentement des procureurs généraux à porter des accusations dans les cas d'incidents reliés à la haine et aux préjugés

Le groupe de travail s'est demandé si le consentement des procureurs généraux devrait être essentiel pour porter des accusations criminelles dans les cas de haine et de préjugés. Si un tel consentement s'avère nécessaire, il faudrait limiter le délai, ce qui permettrait des poursuites rapides. Le groupe de travail s'est également demandé si le faible taux de poursuite dans le cas des crimes fondés sur la haine et les préjugés ne serait pas attribuable à l'absence de formation ou à l'absence d'un procureur désigné qui soit spécialisé dans les poursuites relatives à la haine et aux préjugés.

Le groupe a fait les recommandations suivantes :

- **Le ministre de la Justice devrait réexaminer la nécessité du consentement des procureurs généraux pour poursuivre ceux qui sont coupables de crimes fondés sur la haine et les préjugés.**
- **Si le consentement est nécessaire, les procureurs généraux des provinces devraient réduire le temps de réaction de l'État.**
- **Les procureurs généraux devraient former et désigner, pour chaque instance, un ou des avocats de la Couronne spécialisés dans les poursuites relatives à la haine et aux préjugés. La spécialisation devrait s'appuyer sur le modèle utilisé par les avocats de la Couronne et les groupes d'aide aux victimes pour faire face à la violence familiale.**

Il existe un manque de coordination et de coopération entre les provinces et à l'intérieur même des provinces en ce qui a trait au partage des données et des renseignements, et une absence d'infrastructure provinciale et fédérale pour traiter des questions relatives aux activités fondées sur la haine et les préjugés.

On devrait établir une infrastructure qui faciliterait la corrélation et la comparaison entre les statistiques ou les données sur les crimes haineux, et l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives dynamiques visant à combattre le racisme et les

préjugés. Le réseau devrait être établi par le gouvernement fédéral pour y engager les provinces qui ne travaillent pas activement à combattre les activités fondées sur les crimes haineux et motivées par les préjugés.

Le groupe a déterminé la nécessité de comprendre et d'évaluer les procédures et les ressources utilisées par les services de police pour réagir aux incidents fondés sur des crimes haineux. Les politiques et les procédures auxquelles ont recours les différents organismes d'application de la loi devraient aussi être évaluées. Cette information devrait être répertoriée dans un catalogue.

De plus, chaque province devrait prendre en considération une réaction mixte des forces en jeu pour faire des recherches sur les activités motivées par la haine et les préjugés, pour poursuivre les responsables, pour assurer le suivi des poursuites et pour les surveiller, et aussi pour éduquer la collectivité. En établissant une telle réaction, les provinces devraient prendre en considération le modèle de la Colombie-Britannique et la proposition de l'Ontario. Ce faisant, les commissions des droits de la personne du Canada devraient créer un système de suivi et de partage de l'information sur les activités fondées sur la haine et les préjugés.

Pour mieux connaître les récidivistes, on devrait ajouter à la liste du Centre d'information de la police canadienne une section où seraient énumérées les accusations fondées sur les crimes haineux et les préjugés. Par ailleurs, la police devrait faire un rapport même si l'incident n'est pas criminel. On pourrait alors recourir aux voies appropriées, comme la Commission des droits de la personne. En fait, cette pratique a déjà donné des résultats positifs au sein de certains services de police.

Détermination et signalisation par la police des crimes haineux

Même lorsqu'on a relevé des cas, ces derniers peuvent quand même glisser dans les failles du système. Le groupe s'est demandé pourquoi les agents de police trouvent difficile de déterminer les crimes haineux et aussi pourquoi les crimes reconnus ne sont pas traités comme tels par le système judiciaire.

On a aussi soulevé le fait que les forces de police et les données du Renseignement favorisent l'information et les ressources sur les groupes fondés sur la haine, même si les actes de haine individuels représentent un problème bien plus grave. Le groupe recommande qu'on dresse un catalogue des stratégies et des ressources actuelles en matière de formation sur les activités fondées sur la haine et les préjugés, pour faire savoir aux organismes d'application de la loi et aux organisations communautaires quels sont les services offerts et quelles sont les mesures mises de l'avant.

Le groupe de travail a aussi insisté pour que les agents principaux et le personnel de première ligne de la police reçoivent une formation relative à la haine et aux préjugés. Cela devrait être fait dans les collèges de la police et les écoles, et par le biais des programmes de droit et de sécurité.

Définition commune et cohérente de ce qu'est un crime haineux et compréhension des termes utilisés fréquemment lorsqu'on traite de la question des activités fondées sur la haine et les préjugés

Le groupe a recommandé qu'une définition législative des crimes fondés sur la haine et les préjugés soit adoptée dans le Code criminel, en fonction de l'article 718 du Code. Les changements suivants ont été proposés :

- Ajouter « en tout ou en partie... »;
- Exclure « non pas la vulnérabilité » de toute définition existante;
- Se demander si « réel ou perçu » est nécessaire dans la définition.

La définition proposée se lirait comme ceci :

> *Un crime motivé par la haine, en tout ou en partie, ce qui englobe tous les groupes énumérés à l'article 718.2 du Code criminel, y compris une catégorie « autres », de façon à ne pas en exclure les nouveaux types de crime haineux.*

Application de la législation concernant les crimes motivés par la haine et les préjugés et les produits du crime (dont le fait de posséder de la propagande haineuse)

On a aussi souligné que les groupes identifiés devraient être redéfinis pour éliminer les contradictions entre les articles 718, 318 et 319. Le groupe a recommandé qu'on songe à ajouter les articles 318 et 319 à la catégorie des crimes d'entreprise.

Le rôle de la police dans l'aiguillage des incidents vers d'autres organismes de soutien, comme les commissions des droits de la personne ou les groupes d'aide aux victimes

Le groupe a recommandé qu'une formation soit offerte au personnel chargé de l'application de la loi, et plus précisément qu'on l'informe de sa responsabilité de diriger les victimes vers d'autres organismes appropriés.

Certains participants étaient d'avis que la police devrait jouer un rôle de leadership pour entrer en communication avec les victimes. Constatant que la police a déjà un rôle à jouer dans la sensibilisation des collectivités, et qu'elle a la responsabilité d'indiquer aux victimes les ressources disponibles, ces participants croient que la police devrait établir des liens avec les groupes d'aide aux victimes dans le but de leur faire connaître les services disponibles.

Nécessité de sensibiliser le public aux mécanismes de plaintes, aux sanctions, aux mécanismes de prévention et de rétablissement, et d'avoir confiance en eux, afin de répondre aux préoccupations relatives à la haine et aux préjugés dans le système de justice pénale et dans le système d'application de la loi par la police

Il a aussi été question de déterminer qui était responsable lorsque les agents de la police s'engagent dans des activités fondées sur la haine et sur les préjugés. Certains ont signalé que les mécanismes existent déjà pour prévenir les inconduites et pour y remédier le cas échéant. D'autres ont indiqué que l'impossibilité de loger une plainte d'une tierce partie constitue aussi un facteur limitatif lorsqu'il s'agit de traiter des préjugés et des crimes haineux, selon le système d'application de la loi et le système de justice pénale.

Bien qu'on s'entende pour dire que c'est une question importante, le groupe de travail n'avait aucun point de départ pratique et simple pour corriger le problème.

Non-déclaration des crimes ou des activités fondées sur la haine et les préjugés

Certains participants ont suggéré qu'une meilleure intégration des services de police communautaire contribuerait à éliminer certaines sources de non-déclaration. D'autres ont souligné le besoin d'agents de liaison entre la police et la population qui travailleraient avec les collectivités. Ensemble, ils pourraient essayer de trouver la meilleure façon d'encourager la déclaration des problèmes ou des questions associés à la haine et aux préjugés, et de les aborder.

Bien qu'il n'ait pas recommandé de solution précise, le groupe a convenu que, si la plupart des autres recommandations étaient mises en œuvre, il pourrait s'efforcer de diminuer le manque de déclaration.

D) Groupe de travail sur l'éducation du public et la collectivité

Le groupe de travail sur l'éducation du public et la collectivité a choisi de concentrer ses recherches sur quatre domaines :

Stratégie nationale d'éducation du public au sujet des questions relatives aux activités fondées sur la haine et sur les préjugés

Le groupe de travail a fait les recommandations suivantes :

- On devrait regrouper les documents qui traitent des activités fondées sur la haine et les préjugés et les rendre accessibles à l'échelle nationale. Tous les documents appropriés seraient alors distribués au grand public et aux principaux leaders provinciaux, territoriaux et municipaux. Ces documents pourraient comprendre :
  - Des affiches, des brochures et des pamphlets qui dénomment et désignent les symboles et les activités des groupes haineux;
  - Des monographies sur les crimes ou les incidents motivés par la haine;
  - Des renseignements sur ce qui se fait au Canada;
  - Des guides de formation et des manuels, ainsi qu'une enquête sur les « meilleures pratiques », pour combattre les activités fondées sur la haine et les préjugés.

- La Fondation canadienne des relations raciales devrait servir de centre virtuel national de documentation pour les documents qui traitent des activités fondées sur la haine et les préjugés.

- Il faudrait créer de la documentation pour combler les lacunes en matière d'information. Pour évaluer avec exactitude les renseignements qui manquent, et pour produire ces documents, ceux qui existent doivent d'abord être rassemblés et regroupés.

- Des ressources devraient être fournies aux groupes multiculturels des différentes localités pour les aider à faire face au problème des activités fondées sur la haine et les préjugés. Cela permettrait aux victimes d'obtenir de l'aide plus facilement.

- Un financement stable et pluriannuel devrait être versé aux organisations communautaires qui cherchent à recueillir les données sur les activités fondées sur la haine et les préjugés, sur l'assistance aux victimes, sur la sensibilisation du public, sur la surveillance et la lutte contre les activités fondées sur la haine et les préjugés.

- On devrait lancer une campagne plus agressive et mieux orientée sur les activités fondées sur la haine et les préjugés. Cela suppose qu'on examinerait les idées de commercialisation qui se sont avérées fructueuses dans les diverses provinces.

- Une stratégie de mobilisation des collectivités devrait être mise en œuvre pour regrouper les chefs et les guides d'opinion de la collectivité (agents scolaires, médias, etc.) pour l'éducation des chefs.

- Une journée nationale, semblable à celle du 21 mars contre le racisme, devrait préparer le terrain pour diffuser les renseignements relatifs aux activités fondées sur la haine et les préjugés.

- On devrait demander aux célébrités et aux vedettes sportives de se prononcer contre le racisme et la haine.

Comme les questions relatives aux crimes haineux ont des degrés d'importance différents selon les collectivités, le groupe de travail propose que les programmes soient adaptés aux diverses collectivités individuelles. Par exemple, les initiatives anti-haine peuvent être incorporées par l'intermédiaire des programmes d'intimidation ou des initiatives sur la sécurité à l'école.

Système d'éducation

Les discussions relatives au système d'éducation ont effleuré plusieurs points dont ceux-ci :

- Favoriser la sécurité à l'école et au sein de la collectivité;
- Abaisser les barrières, comme la violence au sein des groupes, dans les écoles;
- Empêcher les groupes du crime haineux organisé de faire du recrutement dans les écoles;
- Aider les jeunes à se sortir des groupes de haine;
- Bâtir une estime de soi chez les enfants et les jeunes pour qu'ils soient moins susceptibles de se faire recruter par les groupes haineux.

Le groupe de travail a aussi déterminé la nécessité de faire changer le programme scolaire de base pour qu'il tienne davantage compte des questions relatives à la diversité, à la haine et aux préjugés.

Il a fait les recommandations suivantes :

- On devrait fortement recommander à la secrétaire d'État de travailler auprès des ministres provinciaux de l'Éducation et des conseils scolaires pour :
  - Établir et mettre en œuvre des politiques et des procédures qui traiteraient des groupes de haine, des activités fondées sur la haine et les préjugés et des victimes d'incidents fondés sur la haine;
  - Modifier le programme scolaire de base de façon à y inclure des séances d'éducation et de sensibilisation antiracistes au sujet des activités fondées sur la haine et les préjugés;
  - Offrir des cours de formation à la sensibilisation à l'intention des professeurs, conseillers scolaires et autres administrateurs;
  - Créer des compendiums nationaux et internationaux sur les meilleures pratiques à adopter et sur les documents scolaires et les stratégies dans les écoles. Ces compendiums devraient être affichés en ligne et mis à jour régulièrement;
  - Encourager l'utilisation de la téléconférence et de la médiation par les pairs dans les écoles;
  - Promouvoir les initiatives antiracistes du gouvernement dans les écoles secondaires. Cela pourrait être fait par le biais d'écrans de veille;
  - Faire de la sécurité dans les écoles une priorité.
- Par des projets pilotes, établir un programme scolaire global sur la haine et les préjugés dans une optique multilatérale (semblable aux travaux faits relativement à l'intimidation et à la sécurité dans les écoles). Parmi les ressources qui permettraient d'élaborer ces initiatives, citons :
  - Un forfait établi par l'Alberta Teachers' Federation;
  - Les initiatives en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique;
  - Un sommaire de la conférence en Nouvelle-Écosse sur les initiatives éducatives;
  - Une bibliographie sur les questions relatives à la sécurité dans les écoles.
- Faciliter l'établissement d'un programme universitaire ou d'un centre universitaire qui s'intéresserait particulièrement à la haine, à l'extrémisme et à la violence; cela pourrait être fait en collaboration avec la Fondation canadienne des relations raciales qui agirait à titre de centre de documentation.
- Tous les quatre ans, faire des activités fondées sur la haine et les préjugés le point central des documents pour la journée antiracisme du 21 mars.
- Proclamation de la Semaine nationale des jeunes contre la haine et les préjugés (possiblement en novembre).
- Orienter les activités courantes et organiser des événements d'une journée orientés vers les activités antiracistes et antipréjugés.

Commissions des droits de la personne

Le groupe a exprimé les préoccupations suivantes relativement aux commissions des droits de la personne :

- S'assurer que les commissions ont en place un procédé qui est sensible aux plaignants et qui tient compte des problèmes auxquels font face

ceux qui ont déposé les plaintes (cela comprend de longs échéanciers, ainsi que l'effort nécessaire de la part du plaignant);

- S'assurer que les Canadiens ont recours aux commissions des droits de la personne à la suite d'incidents motivés par la haine;

- Reconnaître la nécessité d'une stratégie nationale sur la façon de traiter les incidents motivés par la haine ou des violations aux droits de la personne, qui ne passent pas par le système de justice pénale.

La Commission canadienne des droits de la personne devrait entreprendre un suivi concernant les activités fondées sur la haine et les préjugés à la prochaine conférence de l'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne (ACCDP).

Le groupe incite la secrétaire d'État à collaborer avec les commissions des droits de la personne pour :

- Réviser leur politique relative aux activités fondées sur la haine et les préjugés;

- Établir des stratégies pour combattre les activités fondées sur la haine et les préjugés, y compris le racisme et l'homophobie;

- Partager l'information relative aux mesures qu'elles ont entreprises;

- S'assurer que les commissions ont en vigueur des procédés qui sont sensibles aux plaignants et qui tiennent compte des problèmes auxquels font face ceux qui déposent ces plaintes;

- Maintenir le principe selon lequel le public canadien devrait avoir recours aux commissions des droits de la personne et s'assurer que les plaignants ne sont pas indûment pressés d'aller faire affaire avec un médiateur;

- Être conscient des résultats et des conséquences des principales causes qui sont présentées aux commissions des droits de la personne;

- Élaborer une stratégie nationale sur la façon de traiter les crimes haineux et les violations aux droits de la personne qui ne passent pas par le système de justice pénale.

La jeunesse

Tous sont d'accord pour que les jeunes participent davantage à l'élaboration des stratégies pour combattre les activités fondées sur la haine et les préjugés.

Le groupe de travail recommande ce qui suit :

- Toutes les séances d'éducation sur la haine et les préjugés devraient être invitantes pour les jeunes, y compris les sites Web (p. ex., en ayant recours à des exposés graphiques accrocheurs);

- Les ministres provinciaux et territoriaux devraient favoriser la participation des jeunes dans les activités contre la haine et les préjugés;

- Un bon appui (financement) devrait être offert aux organisations communautaires qui travaillent auprès des jeunes à risque pour éviter qu'ils ne soient recrutés par les groupes de haine et aux groupes qui conseillent les jeunes qui quittent les groupes de haine;

- On devrait s'efforcer de rejoindre les jeunes non scolarisés par des centres d'activité pour les jeunes, des clubs sportifs et des centres commerciaux;

- Les initiatives organisées par des jeunes devraient recevoir le soutien et le financement nécessaires; les initiatives qui ne sont pas dirigées par des jeunes devraient faire participer les jeunes d'une façon significative et utile;

- La participation des jeunes à l'élaboration des futurs groupes de travail et à la mise en œuvre de la stratégie nationale est impérieuse.

Administrations municipales

Le groupe de travail propose que les administrations municipales du Canada soient encouragées :

- À établir et à mettre en œuvre des politiques contre les crimes haineux et les activités motivées par les préjugés qui intéressent la collectivité;
- À organiser des activités antiracistes qui durent toute l'année;
- À former des liens avec les écoles et les groupes communautaires pour renforcer l'appui communautaire et mobiliser les chefs de la collectivité contre les activités fondées sur la haine et sur les préjugés;
- À fournir ou à chercher du financement pour les groupes et les initiatives locales à vocation multiculturelle;
- À encourager l'établissement de comités consultatifs qui se composeraient de représentants élus et de membres du personnel ou de la collectivité;
- À travailler avec d'autres ordres de gouvernement pour mobiliser et sensibiliser la collectivité et la pousser à l'action;
- À promouvoir les activités organisées aux environs du jour antiracisme du 21 mars.

Comme voie nationale des administrations municipales, la Fédération canadienne des municipalités pourrait :

- Orienter les administrations municipales et le gouvernement fédéral;
- Aider les municipalités à reconnaître les activités racistes et haineuses et à élaborer des stratégies pour répondre aux besoins de leurs municipalités membres;
- Fournir de l'information et de l'encouragement aux membres qui veulent combattre les crimes haineux et le racisme;
- Servir de lien national pour les activités municipales.

E) Groupe de travail sur la législation

Le groupe de travail reconnaît que la nécessité d'apporter des modifications à la législation ou au règlement n'est pas compatible avec une réaction à court terme (avec sa répartition des pouvoirs et des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux). Prenant ce fait en considération, le groupe a choisi d'axer ses efforts sur quatre activités principales :

Compiler les dispositions législatives qui portent sur les activités fondées sur la haine et les préjugés

Il serait utile de compiler, sous forme tabulaire, les dispositions législatives, qu'elles soient d'ordre fédéral, provincial, territorial ou international, qui traitent des activités fondées sur la haine et les préjugés. En résultante, le groupe a préparé un tableau (à jour en mai 2000 et organisé selon les instances) qui expose les dispositions législatives pertinentes. Une copie du tableau (activités fondées sur la haine et les préjugés : dispositions législatives fédérales, provinciales, territoriales et internationales) a été distribuée à tous les participants à la Table ronde.

Analyser les circonstances entourant les sentences jugées aggravantes (sous-alinéa 718.2a)(i) du Code criminel)

Le groupe de travail a relevé la nécessité d'une analyse en deux parties des circonstances jugées aggravantes :

- Une analyse de la jurisprudence, fondée sur les résultats d'une enquête sur la base de données Quicklaw, pour déterminer comment les tribunaux ont interprété et appliqué la disposition;
- Une analyse des médias pour déterminer dans quelle mesure ils se sont intéressés à cet instrument législatif et dans quelle mesure ils ont évalué l'information transmise au public par ce moyen.

L'analyse de la couverture par les médias porterait principalement sur le meurtre motivé par la haine raciale du gardien du temple sikh, M. Nirmal Singh Gill. L'analyse en deux parties

devrait contribuer à évaluer ce qui a changé depuis l'introduction de la loi et s'il y a un mouvement vers des sentences plus longues.

Préparer l'évaluation préliminaire des avantages et des inconvénients d'une loi sur les statistiques relatives aux crimes haineux

Aux États-Unis, la collecte des statistiques relatives aux crimes haineux relève de la législation fédérale. La loi américaine pourrait servir de modèle à un mécanisme de collecte des données au Canada. À cette fin, le groupe de travail a déterminé la nécessité d'un bref document exposant les arguments pour et contre la collecte de statistiques générales relatives aux crimes haineux et détaillant les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à adopter une loi sur les statistiques relatives aux crimes haineux semblable à celle des États-Unis.

À la lumière de l'étude en cours au Centre canadien de la statistique juridique sur les crimes haineux, sur la diversité et sur la collecte des données, le groupe a préparé seulement une brève évaluation préliminaire.

Le gouvernement devrait faire faire une compilation des recommandations antérieures en vue de modifications législatives

Les membres ont cru que la compilation des recommandations antérieures prônant des changements législatifs pourrait comporter une comparaison limitée avec les autres dispositions de la common law (p. ex. celles du Royaume-Uni). Pour que les projets demeurent réalisables et n'excèdent pas les ressources disponibles, il est proposé que l'examen soit limité aux recommandations prônant des modifications législatives aux lois faites au cours des dix dernières années. Le groupe de travail a recommandé qu'on fournisse le soutien voulu pour entreprendre ce travail.

Annexe 1

Liste des participants

Table ronde sur les activités motivées par la haine et les préjugés

les 22 et 23 juin 2000
Aylmer (Québec)

Abeer Al-Azzawi
Représentant de la jeunesse
Nepean (Ontario)

Karen Baldwin
Coordonnatrice de l'aide aux victimes
519 Church Community Centre
Toronto (Ontario)

Mark Berlin
Conseiller politique ministériel
Justice Canada
Ottawa (Ontario)

Steven Bittle
Analyste en recherche
Justice Canada
Ottawa (Ontario)

Jena Cameron
Analyste de politiques
Fédération canadienne des municipalités
Ottawa (Ontario)

Ron Chaplin
Égalité pour les gais et les lesbiennes
Ottawa (Ontario)

Bill Clancy
Agent de recherche
Solliciteur général du Canada
Ottawa (Ontario)

Professeur Wesley Crichlow
School of Social Work
Carleton University
Ottawa (Ontario)

Jan D'Arcy
Co-directrice
Réseau Éducation-Médias
Nepean (Ontario)

Chris Damico
Analyste des politiques
Division de la lutte contre le crime organisé
Solliciteur général du Canada
Ottawa (Ontario)

Jim Derksen
Conseil des Canadiens avec déficiences
Winnipeg (Manitoba)

Pamela Dinsmore
Vice-présidente à la réglementation
Rogers Cable
Toronto (Ontario)

Alan Dutton
Directeur exécutif
Canadian Anti-Racism Education and Research Society
Vancouver (Colombie-Britannique)

Agente Charlene Edwards
Service de police de Toronto
Toronto (Ontario)

Mandy Ethier
Représentante de la jeunesse
Prince Albert (Saskatchewan)

Gérard Desroches
Analyste des politiques
Industrie Canada
Ottawa (Ontario)

Ellen Faulkner
Professeure adjointe
Département de sociologie et d'anthropologie
University of Windsor
Windsor (Ontario)

Doug Findlater
Agent principal de programme
Patrimoine canadien
Kelowna (Colombie-Britannique)

L'honorable Hedy Fry
Secrétaire d'État (Multiculturalisme)
(Situation de la femme)
Patrimoine canadien
Hull (Québec)

Karen Ginsberg
Directrice générale
Direction générale du multiculturalisme
et de la participation des citoyens
Patrimoine canadien
Hull (Québec)

Nadine Huggins
Direction des politiques et de la planification
Commission canadienne des droits de la personne
Ottawa (Ontario)

Habiba Issaq
Représentante de la jeunesse
Nepean (Ontario)

Derek Janhevich
Gestionnaire de projet
Centre canadien de la statistique juridique
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)

Victor Janoff
Godfrey (Ontario)

Agent Doug Jones
Service de police de Calgary
Calgary (Alberta)

Yvonne Ko
Service de police de Calgary
Calgary (Alberta)

Judith A. LaRocque
Sous-ministre déléguée
Patrimoine canadien
Hull (Québec)

Barbara Levine
Directrice
Programme de multiculturalisme
Patrimoine canadien
Hull (Québec)

Mimi Lo
Ministère du Patrimoine canadien
London (Ontario)

Karen Mock
Directrice nationale
Ligue des droits de la personne de B'nai Brith
Toronto (Ontario)

Fo Niemi
Directeur exécutif
Centre de recherche-action sur les relations raciales
Montréal (Québec)

Détective David Nurse
Section du crime de haine
Service de police régional d'Ottawa-Carleton
Ottawa (Ontario)

Sergent Doug Parsons
Droit pénal
Gendarmerie royale du Canada
Ottawa (Ontario)

Paul Pierlot
Conseiller principal
Industrie Canada
Ottawa (Ontario)

Kathleen Pomrenke
Gestionnaire
Agence des douanes et du revenu du Canada
Ottawa (Ontario)

Manuel Prutschi
Directeur national
Service des relations avec le public
Congrès juif canadien
Toronto (Ontario)

Leslie Reaume
Centre de recherche sur la violence faite aux
femmes et aux enfants
The University of Western Ontario
London (Ontario)

Julian Roberts
Professeur
Département de criminologie
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)

Détective Samuel Samm
Service de police de Toronto
Toronto (Ontario)

Margaret Shaw
Analyste principale des politiques
Centre international pour la prévention de la criminalité
Montréal (Québec)

Rajender Sud
Coordonnateur de la lutte contre le racisme
Police provinciale de l'Ontario
Orillia (Ontario)

Moy Tam
Directeur exécutif
Fondation canadienne des relations raciales
Willowdale (Ontario)

Jay Thomson
Association canadienne des fournisseurs d'Internet
Ottawa (Ontario)

Janice Tokar
Analyste des politiques
Condition féminine Canada
Ottawa (Ontario)

Jodie van Dieen
Avocate
Justice Canada
Ottawa (Ontario)

Tom Whittaker
Directeur, Unité des crimes haineux
Police provinciale de l'Ontario
Orillia (Ontario)

Liste des participants

Table ronde sur les activités motivées par la haine et les préjugés

les 10 et 11 février 2000
Ottawa (Ontario)

Jena Cameron
Analyste de politiques
Fédération canadienne des municipalités
Ottawa (Ontario)

Ron Chaplin
Égalité pour les gais et les lesbiennes
Ottawa (Ontario)

Alwyn Child
Directeur
Commission canadienne des droits de la personne
Ottawa (Ontario)

John Clark
Directeur
Solliciteur général Canada
Ottawa (Ontario)

Wesley Crichlow
Carleton University
Ottawa (Ontario)

Julie Cugalj
Représentante de la jeunesse
Welland (Ontario)

Jan D'Arcy
Co-directrice
Réseau Éducation-Médias
Nepean (Ontario)

Chris Damico
Analyste des politiques
Division de la lutte contre le crime organisé
Solliciteur général Canada
Ottawa (Ontario)

Gérard Desroches
Analyste des politiques
Industrie Canada
Ottawa (Ontario)

Alan Dutton
Directeur exécutif
Canadian Anti-Racism Education and Research Society
Vancouver (Colombie-Britannique)

Ellen Faulkner
Professeure adjointe
University of Calgary
Calgary (Alberta)

Mayann Francis
Directrice exécutive
Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse
Halifax (Nouvelle-Écosse)

L'honorable Hedy Fry
Secrétaire d'État (Multiculturalisme)
(Situation de la femme)
Patrimoine canadien
Hull (Québec)

Karen Ginsberg
Directrice générale
Direction générale du multiculturalisme
et de la participation des citoyens
Patrimoine canadien
Hull (Québec)

Sakej Henderson Youngblood
Directeur de la recherche
Native Law Centre of Canada
Saskatoon (Saskatchewan)

Derek Janhevich
Gestionnaire de projet
Centre canadien de la statistique juridique
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)

Warren Kinsella
Avocat
McMillan Binch
Toronto (Ontario)

Barbara Levine
Directrice
Programme du multiculturalisme
Patrimoine canadien
Hull (Québec)

John Makaryshyn
TELUS
Edmonton (Alberta)

Karen Mock
Directrice nationale
Ligue des droits de la personne de B'nai Brith
Toronto (Ontario)

Norman Moyer
Sous-ministre adjoint
Patrimoine canadien
Hull (Québec)

Susan Murdock
Gestionnaire
Programme du multiculturalisme
Patrimoine canadien
Hull (Québec)

Fo Niemi
Directeur exécutif
Centre de recherche-action sur les relations raciales
Montréal (Québec)

Paul Pierlot
Conseiller principal
Industrie Canada
Ottawa (Ontario)

Manuel Prutschi
Directeur national
Congrès juif canadien
Toronto (Ontario)

Julian Roberts
Professeur
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)

Margaret Shaw
Analyste principale des politiques
Centre international pour la prévention de la criminalité
Montréal (Québec)

Christine Silverberg
Chef de police
Calgary (Alberta)

Michael Spowart
Adjoint exécutif
Cabinet du Secrétaire d'État
(Multiculturalisme) (Situation de la femme)
Patrimoine canadien
Hull (Québec)

Sri-Guggan Sri-Skanda-Rajah
Directeur exécutif par intérim
Alliance urbaine sur les relations interraciales
Toronto (Ontario)

Rajender Sud
Coordonnateur de la lutte contre le racisme
Police provinciale de l'Ontario
Orillia (Ontario)

Moy Tam
Directeur exécutif
Fondation canadienne des relations raciales
Willowdale (Ontario)

Jay Thomson
Président
Association canadienne des fournisseurs d'Internet
Ottawa (Ontario)

Janice Tokar
Analyste des politiques
Condition féminine Canada
Ottawa (Ontario)

Michel Vallée
Directeur général
Centre national de prévention du crime
Justice Canada
Ottawa (Ontario)

Jodie van Dieen
Avocate
Justice Canada
Ottawa (Ontario)